

1995 - 1996



ᐱᓐᓐᓐᓐᓐᓐ ᐱᓐᓐᓐᓐᓐᓐ ᐱᓐᓐᓐᓐᓐᓐ ᐱᓐᓐᓐᓐᓐᓐᓐᓐ ᐱᓐᓐᓐᓐᓐᓐᓐᓐ

Annual Report on the Implementation of the Nunavut Land Claims Agreement

Rapport annuel sur la mise en œuvre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut



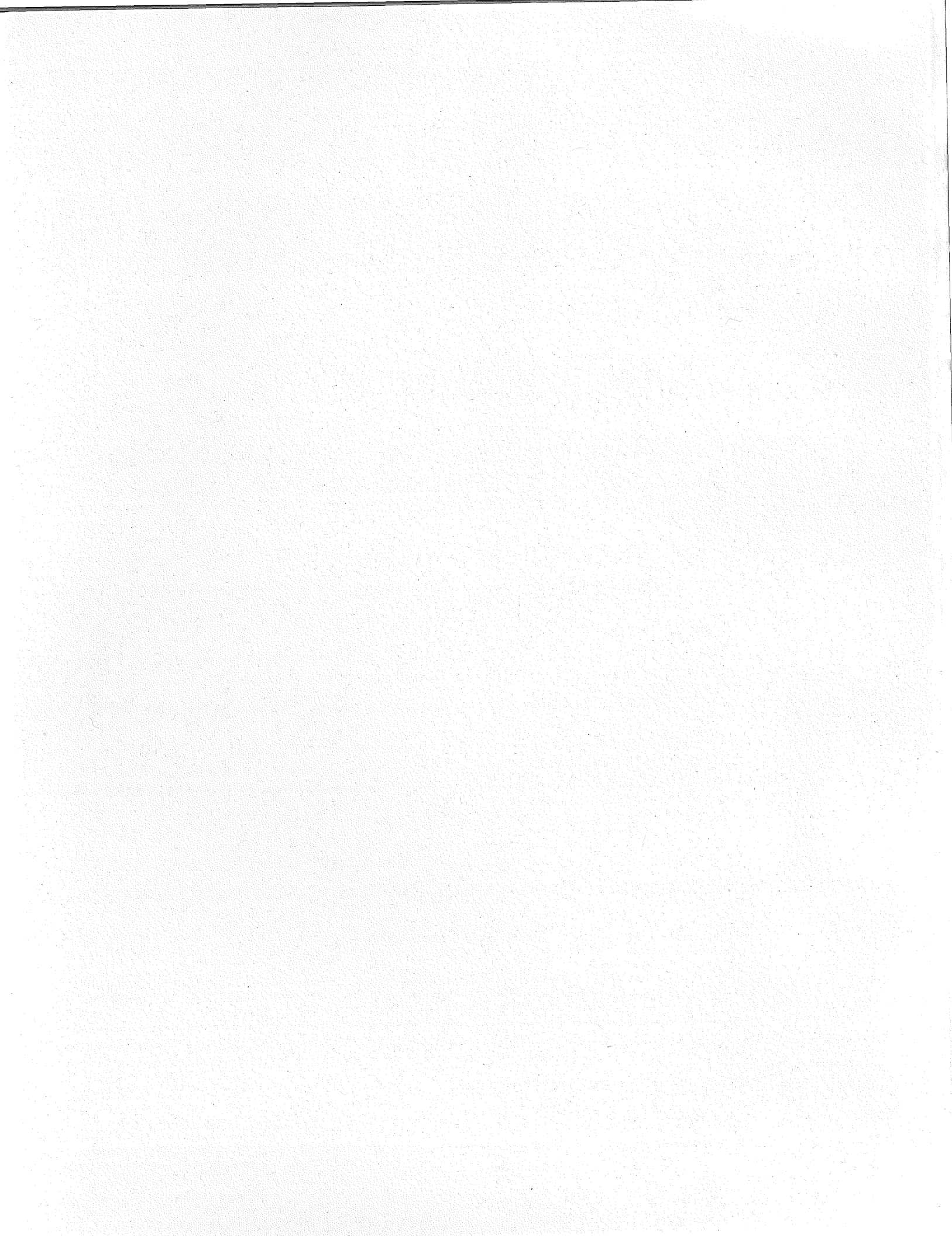
FEB 05 1997

Yellowknife, N.W.T.



Government of Canada

Gouvernement du Canada





1995 - 1996

ᐱᓐᓐᓐᓐᓐᓐ ᐃᓐᓐᓐᓐᓐᓐ ᓐᓐᓐᓐ ᐱᓐᓐᓐᓐᓐᓐ ᐱᓐᓐᓐᓐᓐᓐᓐᓐᓐᓐ ᓐᓐᓐᓐᓐᓐᓐᓐ

Annual Report on the Implementation of the Nunavut Land Claims Agreement

Rapport annuel sur la mise en œuvre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut



Published under the authority of the
Honourable Ronald A. Irwin, P.C., M.P.,
Minister of Indian Affairs and
Northern Development
Ottawa, 1996

QS-8522-000-GB-A1
Catalogue No. R71-54/1996
ISBN 0-662-62752-0

© Minister of Public Works and
Government Services Canada

Publié avec l'autorisation de
l'honorable Ronald A. Irwin, c.p., député,
ministre des Affaires indiennes
et du Nord canadien
Ottawa, 1996

QS-8522-000-GB-A1
N° de catalogue : R71-54/1996
ISBN 0-662-62752-0

© Ministre des Travaux publics et
Services gouvernementaux Canada

TABLE OF CONTENTS

FOREWORD	5
1. 1995-96 IMPLEMENTATION HIGHLIGHTS	7
2. IMPLEMENTATION PANEL REPORT	8
3. SUMMARY OF ACTIVITIES: NUNAVUT TUNNGAVIK INCORPORATED	9
4. SUMMARY OF ACTIVITIES: TERRITORIAL GOVERNMENT	16
5. SUMMARY OF ACTIVITIES: GOVERNMENT OF CANADA	20
6. IMPLEMENTING BODIES	26
6.1 Arbitration Board	27
6.2 Nunavut Wildlife Management Board	27
6.3 Nunavut Implementation Training Committee	31
6.4 Nunavut Planning Commission Transition Team	32
6.5 Nunavut Impact Review Board Transition Team	33
6.6 Nunavut Water Board Transition Team	35
6.7 Surface Rights Tribunal	36
Appendix 1: GLOSSARY OF ACRONYMS AND INITIALISMS	37
Appendix 2: FEATURES OF THE NUNAVUT LAND CLAIMS AGREEMENT	38
Appendix 3: MEMBERSHIP OF IMPLEMENTING BODIES (AS OF MARCH 31, 1996)	39

ᓇᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ

ᓇᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ	41
1. 1995-96 ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ ᓇᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ	43
2. ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ	44
3. ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ: ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ	45
4. ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ: ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ	52
5. ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ: ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ	58
6. ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ	64
6.1 ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ	65
6.2 ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ	65
6.3 ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ	70
6.4 ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ	71
6.5 ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ	72
6.6 ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ	74
6.7 ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ	75
ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ 1: ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ	76
ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ 2: ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ	77
ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ 3: ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ (ᓂᓂᓕᓂᓯᓴᓯᓕ 31, 1996)	78

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	81
1. POINTS SAILLANTS DE 1995-1996	83
2. RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN OEUVRE	84
3. RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS : NUNAVUT TUNNGAVIK INCORPORATED	85
4. RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS : GOUVERNEMENT TERRITORIAL	92
5. RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS : GOUVERNEMENT DU CANADA	97
6. ORGANISMES DE MISE EN OEUVRE	104
6.1 Commission d'arbitrage	105
6.2 Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut	105
6.3 Comité du Nunavut chargé de la formation pour la mise en oeuvre	109
6.4 Équipe de transition de la Commission d'établissement du Nunavut	110
6.5 Équipe de transition de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions	112
6.6 Équipe de transition de l'Office des eaux du Nunavut	113
6.7 Tribunal des droits de surface	114
ANNEXE 1 : GLOSSAIRE DES SIGLES ET DES ACRONYMES	115
ANNEXE 2 : CARACTÉRISTIQUES DE L'ACCORD SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES DU NUNAVUT	116
ANNEXE 3 : COMPOSITION DES ORGANISMES DE MISE EN OEUVRE (au 31 mars 1996)	118

FOREWORD

This is the third annual report submitted by the Nunavut Implementation Panel covering the implementation of the Nunavut Land Claims Agreement for the period of April 1, 1995, to March 31, 1996.

To prepare the report, information was obtained from Nunavut Tunngavik Incorporated, the federal and territorial governments and the various implementing bodies established under the Agreement, including the transition teams for the Nunavut Planning Commission, the Nunavut Impact Review Board and the Nunavut Water Board.

The parties to this important land claim continue to work together to ensure the obligations under the Agreement are fulfilled. They recognize that effective communication enhances their ability, individually and collectively, to implement the Agreement and Implementation Contract. The activities during the period covered in this report have not been without challenges, but the parties have worked diligently and co-operatively to achieve desired results.

During the year, Ms. Lois Leslie resigned from her position as a Nunavut Tunngavik Incorporated representative on the Panel. She was replaced by Mr. Tagak Curley. Ms. Leslie's contributions during her tenure were considerable and most appreciated by both her colleagues on the panel and other implementing organizations.

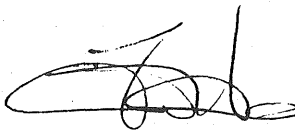
Members of the Nunavut Implementation Panel:



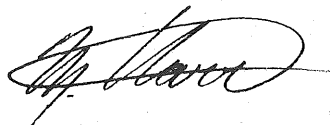
Simona Arnatsiaq-Barnes
Nunavut Tunngavik Incorporated



Tagak Curley
Nunavut Tunngavik Incorporated



Terry Henderson
Government of Canada



Mark Warren
Territorial Government



1. 1995-96 IMPLEMENTATION HIGHLIGHTS

- A capital transfer payment of \$67,860,673 was made by the Government of Canada to the Nunavut Trust on the second anniversary of the signing of the Nunavut Final Agreement (May 25, 1995).
- The Minister of Indian Affairs and Northern Development appointed five members to the Surface Rights Tribunal: Patricia Angnakak, Eva Adams-Klaassen, Emile Immaritok, Peter Katorka and Tom Sammurtok. The inaugural meeting of the Tribunal took place March 19 and 20, 1996, in Rankin Inlet.
- The following appointments were made to the transition teams by the Minister of Indian Affairs and Northern Development:
 - Nunavut Planning Commission Transition Team: Bobby Lyall was appointed chairperson on July 6, 1995; Louis Pilakapsi was appointed October 25, 1995; Peter Suwaksiork was appointed October 5, 1995; and Loseeosee Aipellee was appointed January 17, 1996.
 - Nunavut Impact Review Board Transition Team: Larry Aknavigak was appointed chairperson July 6, 1995.
 - Nunavut Water Board Transition Team: Thomas Kudloo was appointed chairperson December 6, 1995.
- Canada established a working group made up of federal government departments with offices in the Nunavut Settlement Area to co-ordinate and facilitate the preparation of Inuit employment plans.
- The Department of Education, Culture and Employment took the lead role during the preparation of Territorial Government Inuit Employment Plans by conducting numerous workshops and presentations in the Nunavut Settlement Area.
- The first annual Implementation Co-ordinators' Workshop was held October 2 to 5, 1995, in Rankin Inlet. This workshop, attended by representatives of Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI) and both governments, was initiated to provide an opportunity for those directly involved in the implementation of the Agreement to meet and identify common areas of concern for discussion and possible resolution.

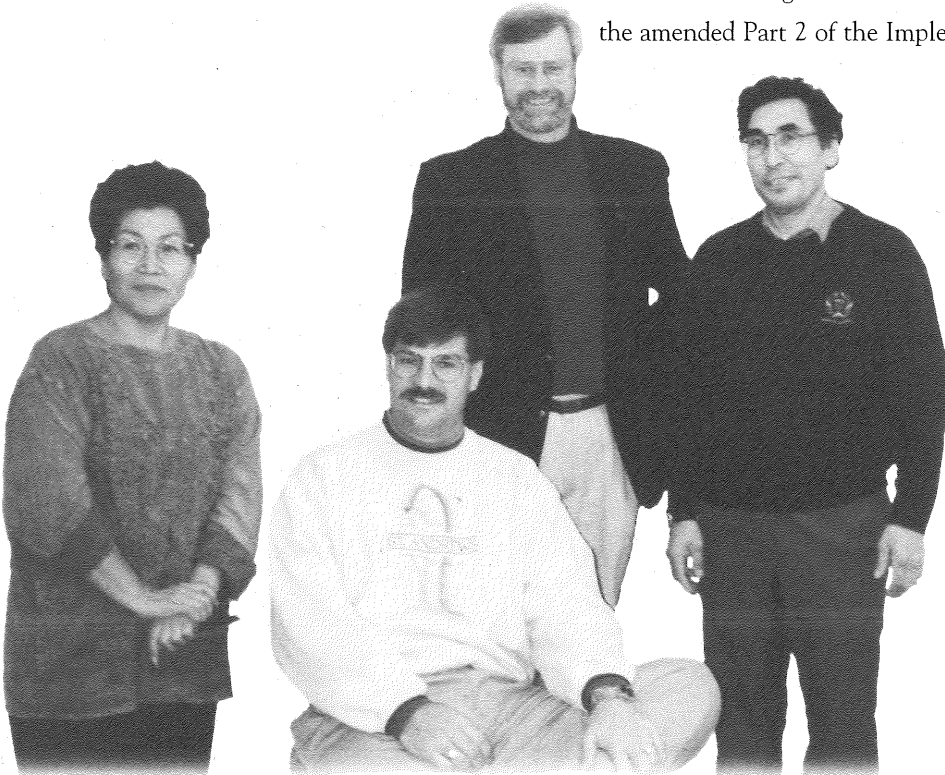


2. IMPLEMENTATION PANEL REPORT

Article 37 of the Nunavut Land Claims Agreement establishes the Implementation Panel and provides for its membership and mandate. The Panel's membership includes two representatives from the Nunavut Tunngavik Incorporated, Simona Arnatsiaq-Barnes and Tagak Curley; one representative from the Territorial Government, Mark Warren; and one representative from Canada, Terry Henderson. In January 1996, Mr. Curley replaced Ms. Lois Leslie, who had been a member of the Panel since its creation in 1993.

The Nunavut Implementation Panel has as its primary role to "oversee and provide direction on the implementation of the (Nunavut Land Claims) Agreement." During the period covered by this report the Panel:

- held three formal meetings, one each in Ottawa, Yellowknife and Rankin Inlet;
- heard presentations given by departments of the Territorial Government, Chairpersons of the Transition Teams, the Inuit Heritage Trust, the Nunavut Implementation Training Committee and the Nunavut Wildlife Management Board;
- recommended that a working group be established, composed of representatives of government and Inuit, to explore options for the establishment of the three resource management boards in the absence of legislation being in place by July 9, 1996;
- authorized reallocations with respect to the available resources for the three resource management boards, the Nunavut Impact Review Board Transition Team, the Nunavut Planning Commission Transition Team, the Nunavut Wildlife Management Board and the Surface Rights Tribunal as identified in Schedule 2, Part 1, and in the amended Part 2 of the Implementation Plan;



- oversaw the production of the 1994-95 report of the Implementation Panel on the implementation of the Agreement; and
- recommended a number of amendments to the Agreement initiated by implementing bodies:
 - the extension of the deadline for the establishment of the basic needs levels for beluga, narwhal and walrus to March 31, 1997;
 - the extension of the deadline for concluding Inuit Impact and Benefit Agreements for the Auyuittuq and Ellesmere Island national parks;
 - the extension of the deadline for the Appeals Committee to continue to hear and determine appeals of decisions of the interim Enrolment Committees to July 9, 1996; and
 - the correction of a typographical error identified on Page 24-1 of Schedule 1 of the Implementation Plan.

3. SUMMARY OF ACTIVITIES: NUNAVUT TUNNGAVIK INCORPORATED

Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI) is the beneficiary corporation of the Nunavut Trust. During 1995-96, NTI and other Inuit implementing bodies continued to be very active in implementing the Agreement.

Implementation Planning

NTI continued the process of implementation planning with Designated Inuit Organizations (DIOs) and the three Regional Inuit Organizations (RIOs), the Baffin Region Inuit Association (BRIA), the Kitikmeot Inuit Association and the Kivalliq Inuit Association. In particular, NTI worked closely with the Kitikmeot DIO on issues related to managing water rights and with BRIA as the DIO designate in relation to national parks in the Baffin region.

In 1995-96, BRIA began negotiating an Inuit Impact and Benefit Agreement (IIBA) for national parks in the Baffin region. Discussions also continued between the Kivalliq Inuit Association and Parks Canada, with assistance from NTI, regarding an IIBA for Wager Bay National Park.

During 1995-96, NTI continued to represent Inuit interests in drafting proposed surface rights legislation to ensure the final legislation fulfills the letter, spirit and intent of the Agreement.

NTI also continued efforts to develop a meaningful process for the development of legislation with the Government of Canada to establish the Nunavut Impact Review Board (NIRB), the Nunavut Water Board (NWB) and the Nunavut Planning Commission (NPC).

In October 1995, NTI participated with the Government of Canada in a workshop which produced a set of principles to guide the drafting of this legislation. NTI also requested that the Implementation Panel support the establishment of a working group to examine options for creating these three implementing bodies in the event federal legislation formally establishing them was not passed by July 9, 1996, the deadline established by the Agreement.

In 1995-96, transition teams for the NIRB, NPC and NWB continued operating. NTI participated in efforts to ensure these implementing bodies would be as operational as possible upon their establishment, and that they would function in accordance with the spirit and intent of the Agreement.

Business Development

In 1995, NTI established a business development division. One of its principal activities in 1995-96 was monitoring the implementation of Article 24 of the Agreement, which addresses government contracting provisions for Inuit-owned companies in the Nunavut Settlement Area.

Through the Business Development Division, NTI and the three Regional Inuit Associations (RIAs) worked hard with the federal and territorial governments to ensure the objectives of Article 24 are implemented. These objectives include enabling Inuit firms to participate in business opportunities in Nunavut and improving their ability to compete for government contracts, and increasing the employment of Inuit to representative levels within the work force in the Nunavut Settlement Area. In keeping with these goals, the Business Development Division:

- assists Inuit in learning about government assistance programs;
- works with Inuit-owned businesses to increase Inuit employment and income;
- plans and implements policies to encourage business development in the Nunavut Settlement Area;
- tracks government contracts awarded in the Nunavut Settlement Area to ensure Inuit firms receive their fair share; and
- endeavours to increase the Inuit employment rate to reflect the Inuit proportion of the population in the Nunavut Settlement Area, which is currently 85 percent.

In 1995, NTI established the Nunavut Investment Review Committee to assist in economic development planning and to provide guidance for, and input to, the development of investment criteria for economic development funds.

Also in 1995, the Nunavut Sivummut Community Small Business program was set up to make small, but essential, amounts of financial capital available to small businesses operating in

Nunavut. NTI approved an annual budget of \$300,000 for this program, to be administered in partnership with municipal councils.

Nunavut Hunter Support Program

The Nunavut Hunter Support Program (NHSP) was established to provide assistance to Inuit who hunt, fish or trap for subsistence purposes at least six months of the year. In 1995, the NHSP approved applications for assistance from over 260 hunters across Nunavut. The NHSP provides up to \$12,000 annually to active hunters to offset the costs of snowmobiles, boats and other costly harvesting equipment.

In 1995-96, by decreasing funding for gas and supply assistance, the NHSP was able to increase the number of hunters supported. NTI also approved changes to the NHSP which allow regional committees to make final approvals of applications for support. These committees, which are made up of representatives from RWOs, will ensure the NHSP is supported by community-based decision making.

The NHSP is funded by an NHSP Trust, to which NTI and the Territorial Government (TG) each contribute \$3 million annually. NTI's decision to fund the NHSP primarily through the interest generated by this Trust means the program may continue beyond the five-year period originally planned.

Nunavut Elders' Benefit Plan

Since October 1994, the Nunavut Elders' Benefit Plan (NEBP) has mailed monthly benefit cheques to Inuit elders 55 years of age or older. In 1995-96, over 3,240 elders were registered under the plan, and 1,317 received payments. To improve service to elders, in 1995-96, the NEBP prepared to move the cheque production process to Rankin Inlet, where the program's administration offices are located.

Enrolment

The Enrolment and Eligibility Department continued to work to ensure all eligible Inuit beneficiaries are registered under the Agreement. In addition to establishing permanent enrolment committees in Inuit communities, the Nunavut Appeals Committee was established as a permanent structure within NTI. The Committee reviews appeals from Inuit not accepted as beneficiaries, and makes decisions regarding appeals to remove individuals from the beneficiary list.



At the end of 1995-96, there were 19,500 registered Inuit beneficiaries. The Enrolment and Eligibility Department has set up a computerized data base to monitor enrolment information.

The Department also explored the possibility of developing identification cards for Nunavut beneficiaries. Identification cards would allow beneficiaries to be recognized as holders of wildlife harvesting rights within the Nunavut Settlement Area, and for access to programs such as the NHSP, NEBP, health care benefits and funding from the Nunavut Implementation Training Committee (NITC). Some form of identification card is expected to be developed in 1996-97.

Land Management

The mandate of the Land Management Department is to ensure access to Inuit-owned lands is balanced with conservation and respect for Inuit land use within the Nunavut Settlement Area.

The Land Management Department raises outside revenues by granting mining licences, concessions and leases on Inuit-owned lands to which NTI has subsurface rights. To date, 33 mining prospecting licences have been approved on Inuit-owned lands, and 21 concession agreements have been negotiated with mining companies, with additional agreements expected to be negotiated in 1996-97. In 1995-96, the Land Management Department raised over \$100,000 and is optimistic future annual revenues will reach \$500,000. A discussion paper outlining possible options for the use of annual revenues is being developed by the Department.

Under the Agreement, the Nunavut Trust is entitled to receive a percentage of the royalties due the federal government for productive mines within the Nunavut Settlement Area. NTI's research has indicated that these royalties, while they will vary greatly from year to year, should average, over the long term, more than \$1 million annually. NTI began consultations with the federal government to ensure the Nunavut Trust receives the entire royalty amount to which it is entitled, along with adequate back-up documentation.

The Land Management Department began work to establish a geographic information system to improve its ability to monitor and control activities on Inuit-owned lands. Once this system is operational, the Department will be better able to provide accurate information and make effective decisions concerning the use of Inuit-owned lands.

Environmental Issues

The environment section of NTI's Land Management Department ensures appropriate and responsible development of lands within the Nunavut Settlement Area from an environmental perspective. Through the environment section, NTI and the RIAs have been involved in discussions with the departments of National Defence (DND) and Indian Affairs and Northern

Development (DIAND) concerning plans to clean up abandoned Distant Early Warning (DEW) Line sites within the Nunavut Settlement Area. In 1995-96, NTI and the RIAs continued to meet with DND in an attempt to influence its clean-up protocol to address Inuit concerns with respect to the removal of hazardous waste from DEW Line sites.

The Land Management Department monitored developments that may have an impact on lands within the Nunavut Settlement Area, such as the development of the BHP Diamond Mine at Lac de Gras, Northwest Territories. In 1995-96, NTI made a submission to the environmental assessment panel reviewing the BHP mining proposal regarding the conformity of BHP's environmental impact statement, and provided assistance to the Kitikmeot Inuit Association in efforts to obtain compensation from BHP for the potential impact on Inuit harvesting and water rights.

NTI made submissions and presentations to the House of Commons Standing Committee on the Environment and Sustainable Development regarding a renewed *Canadian Environmental Protection Act*. NTI emphasized that Nunavut cannot be treated as a "dumping ground" for environmental contaminants. Instead, Nunavut should become renowned for its high environmental protection standards.

NTI also participated in a Kitikmeot/Slave study workshop addressing the lack of current documentation of indigenous knowledge and information studies in the Slave geological region of the Northwest Territories.

Inuit Heritage Trust

The Inuit Heritage Trust (IHT) plays a lead role in the management of archaeological sites and resources in the Nunavut Settlement Area. In 1995-96, the IHT reviewed 14 permit applications for archaeological field work and consulted with staff at the Prince of Wales Northern Heritage Centre regarding access to the Centre's archaeological sites data base. The Territorial Government provided a grant to purchase computer equipment which allows the IHT to use this national data base.

In addition to these activities, the IHT also:

- consulted with various public bodies regarding the disturbance of archaeological sites within the Nunavut Settlement Area;
- participated in reviewing and commenting on various consultation and policy papers, including some developed by the Prince of Wales Northern Heritage Centre and by BRIA;
- completed a final draft of an outpost camp occupation-and-use policy; and
- continued efforts to increase public awareness of the importance of Nunavut's archaeological resources by producing and distributing posters and brochures.



Nunavut Social Development Council

The mandate of the Nunavut Social Development Council (NSDC) is to assist Inuit in defining and promoting social and cultural development in Nunavut communities.

In 1995-96, to ensure the NSDC reflects the interests and concerns of all regions within Nunavut, NTI held regional workshops to collect input from communities. Workshop participants reviewed Article 32, the section of the Agreement under which the NSDC was established, as well as many social and cultural issues and programs and services affecting Nunavut communities. Participants identified priorities for NSDC's consideration, developed a structure for the NSDC and a process by which its members shall be appointed.

Four candidates from each region of Nunavut have been appointed to the NSDC. By the end of 1995-96, the NSDC had met three times, established working committees and prepared documents for incorporation to be signed in 1996-97.

Legal Issues

The Legal Department carries out a wide variety of services for NTI. Major projects in 1995 included:

- continuing negotiations with the federal government on surface rights legislation;
- developing a process for consultation on legislation to establish the NIRB, NWB and NPC; and
- preparation of NTI position papers and appearances before House of Commons committees in connection with the federal *Firearms Act*, and proposed Canada oceans legislation.

The Department also assisted in efforts to facilitate the establishment of the NIRB, NWB and NPC in accordance with the Agreement.

The Department provided legal assistance and participated in discussions on many additional issues. These included:

- the municipal lands referendum;
- the clean-up of DEW Line and other sites;
- the implementation of Article 24, regarding Inuit employment and support and assistance to Inuit firms in competing for government contracts; and
- the defence of bowhead whale hunters in Igloodik.

In particular, advice was provided to the Lands Management Department on issues including:

- the negotiation of concession agreements with mineral exploration companies for activities on Inuit-owned lands;
- the process for review and approval of descriptive map plans for Inuit-owned lands and other survey questions;
- the transfer of lands to Inuit under the Agreement;
- the development of the Code for Expedited Access to Inuit-owned lands required under the Agreement;
- use and access of Inuit-owned lands;
- resource revenue and royalties;
- parks and conservation areas including IIBA and park management rights of Inuit;
- environmental impact; and
- water rights.

The Department also reviewed documentation relating to the establishment of the IHT and the NSDC, oversaw litigation relating to disputes with Aboriginal peoples in Manitoba and Saskatchewan, and provided advice on trademark applications regarding the use of the term "Nunavut."

Baffin Region Inuit Association (BRIA)

As the DIO designate in relation to national parks for the Baffin region, BRIA has been active in the preparation of a comprehensive position paper on the IIBA between Parks Canada and Nunavut Inuit. This community-oriented exercise is based on a partnership between the communities and Parks Canada for management of national parks within the region.

BRIA was also very active in discussions regarding environmental clean-ups in the Baffin region, including several DEW Line sites. It pushed to have Inuit involved in cleaning up these sites to ensure the process is completed satisfactorily.

Finally, BRIA worked to identify and assess the purpose of each parcel of Inuit-owned land in the Baffin region. Community input played an important role in this process.



4. SUMMARY OF ACTIVITIES: TERRITORIAL GOVERNMENT

Ministry of Intergovernmental and Aboriginal Affairs

During 1995-96, the Ministry of Intergovernmental and Aboriginal Affairs worked closely with the parties to the Agreement and the various implementing bodies established by the Agreement.

The Ministry co-ordinated the implementation activities of various Territorial Government (TG) departments, and reported on the status of implementation activities. Senior Ministry officials participated in three meetings of the Nunavut Implementation Panel and took the lead in facilitating a workshop for implementation co-ordinators held in Rankin Inlet on October 2 to 4, 1995. Ministry officials also participated in regular meetings with members of transition teams and the Nunavut Implementation Training Committee.

Article 23, which addresses Inuit employment within the federal and territorial governments, requires each department of the TG to prepare an Inuit employment plan to increase and maintain the employment of Inuit at a level representing the Inuit proportion of the work force in the Nunavut Settlement Area. Article 23 provides that Inuit employment plans are to be completed within three years from the date of ratification of the Agreement. Ministry officials worked with the territorial Department of Education, Culture and Employment to develop a format and work plan for completing Inuit employment plans in keeping with the July 9, 1996 deadline established by the Agreement.

The Ministry was directly involved in discussions regarding the implementation of Article 24, which sets out the obligations of the Government of Canada and the TG with respect to procurement policies, bidding and contracting procedures, and criteria for government contracts in the Nunavut Settlement Area. The Ministry provided input for a decision paper outlining TG plans for implementing Article 24.

The Ministry provided advice and assistance to various government departments and agencies involved with the transfer of municipal lands from the TG to communities in the Nunavut Settlement Area. Officials also provided input to draft resource management legislation required to establish implementing bodies in the Nunavut Settlement Area, and made contingency plans to work with all parties to develop operating procedures should the legislation not be ready by the deadline. TG departmental implementation co-ordinators met regularly to share information and report progress on implementation activities.

Department of Renewable Resources

The Department of Renewable Resources provided support and advice to the Nunavut Wildlife Management Board (NWMB), to Regional Wildlife Organizations (RWOs) and to local Hunters and Trappers Organizations (HTOs). The Department contributed funding to several wildlife research projects, including a study of polar bears on Baffin Bay, grizzly bear and wolverine studies in the Kitikmeot region, data collection on the harvest of Victoria Island caribou and community consultations related to polar bear harvesting and management agreements. At the request of Nunavut organizations, the Department also carried out several independent studies. These included surveys of caribou and muskox, and waterfowl and contaminant studies.

The Akiliniq Committee, which is developing a management plan for the Thelon Game Sanctuary, carried out extensive consultations in Baker Lake, Lutselk'e and other communities in the Northwest Territories.

The Department worked actively with the NWMB to secure fair marine fisheries allocations for Nunavut residents and developed plans to turn over brood stock from the Tree River to Nunavut organizations. Departmental representatives participated in a joint Fisheries and Oceans Canada, NWMB and TG workshop related to this transfer of brood stock.

The Department met with the Nunavut Impact Review Board Transition Team to discuss areas of mutual concern and co-operation. Departmental representatives also attended a land use planning workshop hosted by the Nunavut Planning Commission Transition Team in Cambridge Bay. Departmental, regional land claim co-ordinators worked closely with RWOs, Regional Inuit Associations (RIAs) and HTOs on several projects, including resource development initiatives related to revitalizing the market for sealskin products in addition to providing administrative assistance to these organizations.

The Department completed memoranda of understanding with many HTOs to formalize a responsive and regular relationship between the HTO and local renewable resource officer(s).

Department of Economic Development and Tourism

The Department of Economic Development and Tourism encouraged the start-up of Inuit Impact and Benefit Agreement negotiations for territorial parks, with formal negotiations planned to begin in early 1996-97. In keeping with the requirements set out in Article 23 regarding Inuit employment within government, the Department is preparing an Inuit employment plan targeted to the July 9, 1996 deadline. The Department provided economic opportunities for Inuit in territorial parks through operating and maintenance contracts.



Department of Municipal and Community Affairs

The Department of Municipal and Community Affairs, working closely with Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI), continued to implement its responsibilities under the Agreement, particularly with regard to Article 14, which addresses the conveyance of municipal lands to communities in the Nunavut Settlement Area.

A referendum was held in each community on April 10, 1995, to determine whether the local council should be able to sell any of its municipal lands or whether a lease-only system should be continued. The Department's role was to ensure that community voters were fully aware of the issues, that the referendum was run fairly and smoothly and that voters were encouraged to turn out to vote. Following extensive public meetings and advertising, the referenda were successfully held with strong voter turnout. Without exception, Nunavut communities chose the lease-only option.

With respect to the conveyance of municipal lands, the Department carried out an extensive lot surveying program which included 82 separate municipal land survey projects in the summer of 1995. The Department contributed approximately \$1 million toward this project and co-ordinated six additional legal surveys required to finalize the turnover of Inuit-owned lands within community boundaries.

In 1995-96, Nunavut communities began working on individual land administration by-laws containing local rules and procedures for administering municipal lands. The Department contributed greatly to the development of these by-laws by sponsoring regional and community workshops. Staff prepared land transfer documents for municipal lots so that titles can be registered at the land titles office after by-laws are finalized. The Hamlet of Baker Lake was the first to complete this process and it began receiving titles for its vacant and leased municipal lands in 1995-96.

The Department sponsored training programs for land administrators in 1995-96. Sixteen of 17 students from the first class of the Community Land Administrator Certificate Program graduated from Nunavut Arctic College (at the Nunatta campus in Iqaluit) in December 1995. Another session of the program began in January 1996 at the Rankin Inlet campus, and eight more students from communities in the Nunavut Settlement Area are expected to graduate in December 1996. The Department provided continuing support and training to all students, including the graduates from the first year of the program.

Department of Justice

The Department of Justice contributed to the ongoing implementation of the Agreement, particularly through the completion of wildlife regulations relating to commercial hunting within the Nunavut Settlement Area.

The Department provided extensive legal advice and assistance on a variety of topics to a number of TG departments. The issues addressed by departmental representatives included Articles 23 (Inuit Employment Within Government) and 24 (Government Contracts); Inuit employment plans, draft legislation on water management, the Makivik land claim (which includes overlapping interests with the Nunavut Land Claims Agreement), wildlife, parks, and the transfer and initial issuance of title to Inuit-owned lands and municipal lands.

In March 1996, the TG land titles office received 280 descriptive map plans which had to be filed to replace the initial descriptions of the Inuit-owned lands. The land titles offices began to review and register these plans. After completion, notifications to issue certificates of titles to all Inuit-owned lands may be submitted. The Department worked closely with land titles office staff to establish procedures for conveying lands within the built-up area of each municipality.

Department of Energy, Mines and Petroleum Resources

The Department of Energy, Mines and Petroleum Resources received implementation funding in 1995-96 for consultations leading to the development of a federal-TG Northern Accord on energy and minerals. Implementation resources enabled NTI and the TG (along with representatives of Aboriginal parties to the Sahtu and Gwich'in comprehensive land claim agreements) to meet at both the technical working level, with technical and professional staff, lawyers and consultants, and at the co-ordinating committee level, with professional staff and political leaders. The Department and NTI met three times at the technical working level and twice at the co-ordinating committee level.

Implementation resources were substantially supplemented by TG A-base funding. These additional resources were used to carry out the consultation required to accommodate Aboriginal interests leading to the development of a Northern Accord.

Department of Education, Culture and Employment

The Department of Education, Culture and Employment worked co-operatively with the Inuit Heritage Trust (IHT). Applications for archaeological permits and for geographic place names were referred to the IHT for its recommendations, and a TG consultation paper, *Towards a Plan for Sharing Heritage Resource Management Responsibilities in the Northwest Territories*, was sent to the IHT for review. Departmental staff also completed a summary report on archaeological work conducted in 1995 and circulated it widely within the Nunavut Settlement Area.

Departmental officials provided a standard format and guidance to TG departments so that TG Inuit employment plans would meet the obligations outlined in Article 23 of the Agreement. A draft consolidated Inuit Employment Plan is scheduled to be presented to NTI and the



Nunavut Implementation Training Committee in May 1996, as part of the ongoing consultation process. The TG expects to post its Inuit Employment Plans as required on July 9, 1996.

Department of Public Works and Government Services

The TG, represented by the departments of Public Works and Government Services and Transportation and by the Northwest Territories Housing Corporation, met with NTI to consult on how the TG could best meet its obligations under Article 24 of the Agreement. Representatives from the Legal Division of the Department of Justice and the Ministry of Intergovernmental and Aboriginal Affairs were available as advisors. The NTI working group included representatives from all RIAs.

Several meetings took place between September 1995 and January 1996, in Rankin Inlet and Yellowknife, to discuss TG obligations pursuant to Article 24. These discussions resulted in agreement on many issues although not all. A paper recommending changes to TG contracting procedures is being prepared for Cabinet and is expected to be considered in the near future.

5. SUMMARY OF ACTIVITIES: GOVERNMENT OF CANADA

Economic Activity and Employment

Those federal departments most involved in contracting in the Nunavut Settlement Area met with representatives of Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI) in September and November 1995 to discuss how best to continue implementation of the provisions of Article 24. The federal government also formed an interdepartmental working group to respond to NTI's policy paper on federal obligations under Article 24. The group, which included representation from the Treasury Board Secretariat and the departments of Justice, Public Works and Government Services Canada (PWGSC), Indian Affairs and Northern Development (DIAND) and National Defence (DND), met in January and February 1996 and sent a completed federal response to NTI at the end of February.

Fisheries and Oceans Canada, Human Resources Development Canada (HRDC), Environment Canada, Justice Canada, PWGSC, Canadian Heritage and DIAND were active in developing Inuit employment plans as required under Article 23 of the Agreement which addresses Inuit employment within government. HRDC began to develop its Inuit Employment Plan for discussion with Regional Inuit Associations (RIAs) and NTI. Canadian Heritage also drafted its Inuit Employment Plan and began to develop a strategy, scheduled to be completed in 1996-97, for implementing its Plan. DIAND, through its Northwest Territories regional office, held consultations to complete its Inuit Employment Plan by July 1996.

In keeping with the provisions of Article 24, which require the Government of Canada to consider Inuit firms for government contracts, PWGSC notified Inuit firms throughout 1995-96 of procurement opportunities in the Nunavut Settlement Area. PWGSC publicized procurement opportunities through advertisements in newspapers published in the Nunavut Settlement Area, direct notification of NTI regional offices and the federal government's open bidding service. PWGSC provided firms operating in Nunavut with forms for registering as an Inuit firm and promotional kits on how to do business with the federal government. PWGSC and NTI also began discussing bid evaluation criteria.

The Department of National Defence was involved in several projects leading to employment for Inuit. These included Distant Early Warning (DEW) Line clean-up initiatives, the development of a military data communications system for the High Arctic and the ongoing requirements of the North Warning System.

Environmental and Wildlife Management

The Canadian Wildlife Service (CWS) continued to fulfil the federal government's implementation obligations under Article 5, which contains provisions regarding wildlife. A CWS employee was active as a member of the Nunavut Wildlife Management Board (NWMB) throughout 1995-96 and presented a summary of wildlife research initiatives carried out by the federal government to the Board.

CWS ensured NTI and other Inuit organizations were involved in discussions and negotiations regarding the revision of the Migratory Birds Convention. CWS also ensured members of the NWMB were fully informed of other CWS initiatives, including both a proposed ban on the use of lead shot in hunting and the proposed federal endangered species legislation.

The NWMB approved applications from CWS for the establishment of national wildlife areas at Nirjutiqavvik (Coburg Island) and Igalirtuuq (Isabella Bay) and for their proposed boundaries. A national wildlife area was established at Nirjutiqavvik on August 30, 1995.

The Agreement provides for the co-management of national wildlife areas, by government and the Designated Inuit Organization (DIO). Informal co-management committees were established for the Nirjutiqavvik and Igalirtuuq national wildlife areas, and formal appointments to Nirjutiqavvik's co-management committee are anticipated in 1996-97. The informal committee for the Nirjutiqavvik National Wildlife Area has agreed that an Inuit Impact and Benefit Agreement (IIBA) be developed for the area along with the co-management plan. All public information regarding these national wildlife areas is available in Inuktitut and English.

Fisheries and Oceans Canada worked closely with the NWMB on fisheries management issues identified by Hunters and Trappers Organizations (HTOs). Priorities for stock assessment and research continued to be developed co-operatively with HTOs through the NWMB. In 1995-96, stock assessment initiatives continued to focus on Arctic charr in the Kitikmeot and Keewatin regions and on Arctic charr, Greenland halibut (turbot) and beluga and bowhead whales in the Baffin Region.



Fisheries and Oceans co-ordinated the participation of the NWMB at the Canada-Greenland Joint Commission on Beluga and Narwhal, and continued to advise the NWMB on international matters such as the International Whaling Commission. A special Fisheries and Oceans Canada-NWMB workshop was held in October 1995, in Ottawa, on fisheries management outside the Nunavut Settlement Area. Participants discussed relevant national and international aspects of Atlantic fisheries management.

With the assistance of the NWMB, Fisheries and Oceans developed draft fishery management plans for the harvest of one bowhead whale in the Nunavut Settlement Area in 1996 and the continuation of the pilot sport hunt for walrus in the North Foxe Basin.

The interim licensing procedure for experimental and scientific research developed by Fisheries and Oceans in 1994-95 continued, with NWMB input and approval, especially in relation to changes to fisheries allocation.

The Agreement acknowledges a need for general environmental monitoring in the Nunavut Settlement Area to collect and analyse information on the long-term state and health of both the ecosystemic and the socio-economic environment. DIAND is responsible for developing a general environmental monitoring plan in the Nunavut Settlement Area, and for directing and co-ordinating environmental monitoring and data collection. A draft discussion paper on environmental monitoring was prepared by DIAND in 1995-96. DIAND, through its Northwest Territories regional office, also assisted in the development of an environmental data base for the Nunavut Settlement Area.

Heritage

The Agreement provides for the establishment of the Auyuittuq, Ellesmere and North Baffin national parks entirely or partly in the Nunavut Settlement Area. National parks are also proposed at Wager Bay and on northern Bathurst Island.

In 1995-96, progress was made toward the establishment of these parks. Activities of Heritage Canada included:

- negotiations to develop IIBAs for the Ellesmere Island, Auyuittuq and North Baffin national parks;
- the completion of consultations with the five communities affected by the proposed Wager Bay National Park;
- consultations with the community of Kugluktuk and with the West Kitikmeot Planning Team regarding the proposed Bluenose National Park; and
- continuing work on a feasibility study for the proposed northern Bathurst Island National Park.

Land and Water Management

The Agreement provides that the Legal Surveys Division of Natural Resources Canada is responsible for the preparation of descriptive map plans for all Inuit-owned lands not within municipal boundaries and for Inuit lands jointly owned with the Inuit of northern Quebec. This task, which involved 280 map plans, was completed and the plans were delivered to the territorial land titles office in March 1996, jointly by representatives of Canada, NTI and Makivik Corporation (which represents Inuit in northern Quebec).

The Legal Surveys Division is also responsible for surveying Inuit-owned lands and lands jointly owned with the Inuit of northern Quebec. This task involves the survey and demarcation of approximately 1,155 parcels of Inuit-owned lands and 12 parcels of jointly owned lands, as well as all Crown land areas excluded from these parcels. By the end of 1995-96, about 250 parcels of Inuit-owned land had been surveyed.

DIAND's Northwest Territories regional office is involved in the co-ordination of land administration in the Nunavut Settlement Area. In 1995-96, DIAND regional representatives, NTI and DIOs discussed procedures for administering land and opportunities for co-ordinating land administration activities in the Nunavut Settlement Area.

The Agreement provides for government owners of lands in the Nunavut Settlement Area to make land available for establishing outpost camps, on request by potential occupiers of these camps or by a DIO on their behalf. In 1995-96, DIAND completed procedures for making lands available, and issued one lease for an outpost camp.

The Agreement requires that DIAND administer third-party interests on Inuit-owned lands with respect to mineral interests and rights in existence before the transfer of the lands. In implementing Article 21.7.2, DIAND made payments to NTI totalling \$276,000 on mineral leases, covering the period from July 1993 to September 1995. A process has been established whereby ongoing calculations and payments will be made quarterly.

Defence

Throughout 1995-96, DND continued to inform NTI, DIOs and Inuit communities of upcoming military training and exercises in the Nunavut Settlement Area. About 60 military exercises and training events took place in 1995-96, including Canadian Ranger military exercises, the patrol of unstaffed North Warning System sites, field training exercises carried out by cadet units, sovereignty operations, and air and communications exercises.

DND's Mapping and Charting Establishment completed the first year of an anticipated three-year project to clean up fuel barrel caches established throughout the Arctic since 1959 in support of military mapping. Operation CONSERVATION, as the project is known, is a joint venture with Nunasi Corporation. In 1995, fuel caches were recovered from Baffin Island, Southampton Island and the Melville Peninsula.



Negotiations regarding Inuit participation in Distant Early Warning (DEW) Line clean-up initiatives continued, focusing on the development of plans to clean up sites in the Nunavut Settlement Area. In particular, the clean-up of the DEW Line site at Cape Hooper was contracted to an Inuit firm for the summer of 1996.

DND continued discussions with Inuit firms on joint participation in microwave system power upgrading as part of the High Arctic Data Communication System project. This project involves training and employment for Inuit technicians to assist in the installation of microwave and satellite communication equipment.

Airlift services for the North Warning System project were provided by Nunasi Corporation and First Air, and arrangements were made for the purchase of incidental supplies such as electrical and plumbing equipment from Inuit-owned businesses through a joint venture between a federal government contracting agency and Pan Arctic Inuit Logistics Corporation. Plans were also developed for northern companies to install antennae for the North American Air Defence and Modernization project on lands at Iqaluit and Rankin Inlet.

Legislation

DIAND's Northern Affairs Program drafted Nunavut waters legislation in consultation with NTI, Makivik Corporation (representing Inuit in northern Quebec), the Territorial Government (TG) and industry. The draft bill was expected to be completed by June 1996. Drafting of legislation to establish the Nunavut Planning Commission and the Nunavut Impact Review Board also continued.

Federal Co-ordination of Implementation Activities

The Claims Implementation Branch of DIAND is responsible for monitoring federal government activities to ensure Canada meets its obligations under the Agreement. The Branch is also responsible for funding arrangements with the TG, NTI and all implementing bodies established by the Agreement.

During 1995-96, the Branch actively participated in Implementation Panel meetings, including providing secretariat services to the Panel; arranged for the inaugural meeting of the Surface Rights Tribunal; obtained Governor in Council approval to replace a federal member of the Nunavut Wildlife Management Board; participated in the organization of a workshop involving Canada, NTI and the TG which brought together those officials most involved in the implementation of the Agreement; participated in the Working Group on Article 24; led the interdepartmental group on Inuit Employment Plans; organized an all-party meeting to conduct a clause-by-clause review of the Implementation Contract; and co-ordinated the preparation of the 1994-95 Annual Report.

The Branch also participated in a three-party working group organized to identify problems and solutions which might arise if legislation was not in place for the Resource Boards by July 9, 1996.

Funding was provided during the reporting period as follows:

Nunavut Trust

- capital transfer payment (net of loan repayment) \$ 67,860,673
- resource royalties 1,089,078

Government of the Northwest Territories

- to fulfil its responsibilities under the Implementation Contract 1,453,235
- land administration activities 50,000
- training for land administrators 465,000

Surface Rights Tribunal

- funding for its inaugural meeting 10,374

Nunavut Wildlife Management Board

- to fulfil its responsibilities under the Implementation Contract 5,390,830
- Nunavut Wildlife Harvest Study 653,398

Nunavut Water Board Transition Team

- to fulfil its responsibilities under the Implementation Contract 1,221,964

Nunavut Impact Review Board Transition Team

- to fulfil its responsibilities under the Implementation Contract 1,265,358

Nunavut Planning Commission Transition Team

- to fulfil its responsibilities under the Implementation Contract 1,804,000

Arbitration Board

- to fulfil its responsibilities under the Implementation Contract 120,430



6. IMPLEMENTING BODIES

The Agreement provides for the establishment of implementing bodies to manage wildlife resources, conduct environmental impact assessments and reviews of development proposals, plan for land use, regulate water use, manage the Training Trust Fund, develop the Inuit Implementation Training Plan and settle disputes that may arise in the interpretation of the Agreement or regarding surface rights. The Agreement sets out the membership, functions and time frames for establishing these implementing bodies.

To date, the Nunavut Wildlife Management Board (NWMB), the Nunavut Implementation Training Committee (NITC), the Arbitration Board and the Surface Rights Tribunal have been established pursuant to the Agreement to carry out some of these responsibilities. The Agreement provided for the creation of the Nunavut Planning Commission (NPC), the Nunavut Impact Review Board (NIRB) and the Nunavut Water Board (NWB) by July 9, 1996 to assume the remaining resource management responsibilities as institutions of public government. To ensure a smooth transition of resource management in the Nunavut Settlement Area, transition teams were established in October 1994 to provide an opportunity for team members to become familiar with the Agreement and the responsibilities of their positions, and to establish administrative procedures so the boards could be as well prepared as possible at inception. In 1995-96, the transition teams continued their work in developing administrative and operating regimes for these implementing bodies.

Article 33.4 of the Agreement provides for the establishment of the Inuit Heritage Trust (IHT) by Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI) to support, encourage and facilitate the conservation, maintenance, restoration and display of archaeological sites and specimens in the Nunavut Settlement Area. Article 32.3 of the Agreement provides for the establishment of the Nunavut Social Development Council (NSDC) by NTI to promote Inuit involvement in the development of social and cultural policies and in the design of social and cultural programs and services, including the method of delivery, in the Nunavut Settlement Area. In addition, under the Agreement, NTI may designate an organization as responsible for any power, function or authority of a Designated Inuit Organization (DIO) under the Agreement. The IHT, the NSDC and a number of DIOs have been established, and their activities in 1995-96 are described in the NTI section.

The following describes more fully the activities during 1995-96 of the Arbitration Board, the NWMB, the NITC and the transition teams established for the NPC, the NIRB and the NWB. Appendix 3 lists the membership of each of these implementing bodies.

6.1 Arbitration Board

The Arbitration Board held its second meeting in May 1995 in Whale Cove and its third meeting in Iqaluit at the end of March 1996. At the May 1995 meeting, Board members worked with a facilitator to establish rules, procedures and guidelines, and carried out a mock hearing to prepare for any arbitrations that may occur between the parties.



6.2 Nunavut Wildlife Management Board

The NWMB is well established as the main instrument of wildlife management in the Nunavut Settlement Area. In order to carry out its responsibilities effectively, the Board staffed five additional positions in 1995-96: director of finance and administration, director of wildlife management and three liaison officer positions for the Baffin, Keewatin and Kitikmeot regions. Work also continued on establishing and registering a Wildlife Research Trust Fund for the Board's research funds and on establishing a basic needs level for beluga, narwhal and walrus.

A major task for the NWMB was gaining the approval of the Minister of Fisheries and Oceans in February 1996 for a total allowable harvest of one bowhead whale for the Nunavut Settlement Area for 1996.

Four Board meetings were held in 1995-96, with locations rotated through the three regions of Nunavut. In addition to these regular meetings, Board members also attended other meetings, conferences and workshops.



NWMB-Funded Research

The NWMB plays a significant role with regard to wildlife research in the Nunavut Settlement Area. Wildlife research is necessary to ensure that harvesting (hunting, trapping, fishing and related activities) is sustainable, so residents of Nunavut can continue these activities which are at the heart of Inuit culture. The NWMB is committed to ensuring wildlife research benefits Nunavut Inuit by reflecting their knowledge and culture and addressing their priorities.

The NWMB is also working to ensure Inuit communities and regions within the Nunavut Settlement Area participate in wildlife research. To this end, the NWMB has asked community Hunters and Trappers Organizations (HTOs) and the three Regional Wildlife Organizations (RWOs) to provide their priorities for wildlife research. The Board will also ensure community priorities are voiced, as wildlife research activities are licensed to discourage inappropriate and unwanted research. The Board also encourages government to train and employ Inuit in wildlife research.

Wildlife Research Trust Fund

Through the Wildlife Research Trust Fund, nearly \$500,000 is made available to government departments annually to carry out research of high priority to the NWMB. Funding is also provided to HTOs and RWOs for research projects carried out in association with government.

The NWMB considers research funding proposals twice each year, in August and February. The criteria for awarding research funds include:

- the priority of the research question to be addressed;
- the quality of the proposed project;
- the potential benefits to residents of Nunavut, especially regarding training and employment from the project;
- the degree of consultation with community and regional organizations proposed in the research; and
- provisions for appropriate reporting of research results to Inuit communities.

The following projects were funded in 1995-96:

Description	Applicant
Abundance and Age Structure of Northern Hudson Bay/Foxe Basin Bowhead Whales	Fisheries and Oceans Canada
Beluga Whale DNA Genetics and Stock Delineation	Fisheries and Oceans Canada
Baffin Community Arctic Charr Fishery Information Collection	Fisheries and Oceans Canada
Keewatin Coastal Fishery Monitoring Program	Fisheries and Oceans Canada
Stock Delineation of Arctic Charr Using DNA Techniques	Fisheries and Oceans Canada
Identification of Arctic Charr Stocks in the Taloyoak Area and Estimating the Size of the Arctic Charr Stock of the Coppermine River	Fisheries and Oceans Canada
A Study of the Movements and Diving Behaviour of Baffin Bay Beluga in Northern and Western Baffin Bay	Fisheries and Oceans Canada
Victoria Island Caribou Harvesting Patterns	Territorial Department of Renewable Resources
Population Ecology of Grizzly Bears in the Slave Geological Province: Phase 1: Spatial Organization	Territorial Department of Renewable Resources
Wolverine Ecology Distribution and Productivity in a Tundra Environment	Territorial Department of Renewable Resources
South Hudson Bay Polar Bear Inventory	Canadian Wildlife Service (Environment Canada)



In addition to the Trust Fund projects, the NWMB supported a number of additional research projects of high priority to the Board. In 1995-96, the Board established a policy and an application procedure for projects sustained by funds other than the Trust Fund.

The following projects were funded in 1995-96 using these research funds:

Description	Agency
Baffin Bay Polar Bear Inventory	Territorial Department of Renewable Resources
Traditional Ecological Knowledge and Management Systems	Sanikiluaq
Narwhal Photo Identification	Ikajutit HTO, Arctic Bay

Nunavut Wildlife Angujanik (Harvest) Study

Preparation of the Nunavut Wildlife Angujanik (Harvest) Study is a priority of the NWMB. In 1995-96, the following activities were carried out in anticipation of the study:

- the design phase was completed in April 1995;
- RWOs were designated as DIOs for the purposes of this study and contracted with the NWMB to complete data collection;
- three regional liaison officers were hired to co-ordinate regional activities;
- a field worker training manual was produced;
- maps for use in data collection were obtained; and
- a prototype data collection calendar and data sheet were produced.

The calendar and data sheet will be tested in three communities as part of a two-month pilot project of the study in early 1996-97, with the support of three field workers. Data collection is scheduled to begin in all communities in 1996-97 with the support of 27 field workers and three data entry clerks.

Bowhead Traditional Knowledge Study

The NWMB is required under Article 5.5.2 to carry out an Inuit knowledge study to record sightings, location and concentration of bowhead whales within the Nunavut Settlement Area.

One hundred and eighty-two interviews documenting Inuit knowledge of bowhead whales were completed in 11 Nunavut communities by the end of April 1995. A preliminary report, using transcripts of 44 translated interviews and associated maps showing distribution and migration patterns of bowheads, was presented to the NWMB in November 1995.

Based on its consideration of the preliminary traditional knowledge study and additional scientific data from Fisheries and Oceans Canada, the NWMB decided in December 1995

that one bowhead could be harvested in the Nunavut Settlement Area during 1996. This decision was accepted by the federal government in February 1996.

From February to April 1996, 68 interviews of individuals regarding traditional knowledge of bowhead whales were conducted by a trained interviewer in seven additional communities. Individual interviews have now been completed in all 18 communities within the seasonal range of bowhead whales. Follow-up verification workshops with small groups of bowhead experts were held in February and March 1996 in seven of the 11 communities participating in the first set of interviews.

Tape-recorded interviews and workshop discussions will be translated and transcribed in 1996-97 for use in the preparation of a second interim report documenting Inuit knowledge of bowhead whales and whaling scheduled to be completed by December 1996.

The NWMB publicized activities relating to the bowhead Traditional Knowledge Study by including updates in Iqaluit's weekly paper *Nunatsiaq News* and in its periodic insert *Report on Nunavut*, as well as through radio and television interviews by NWMB staff and bowhead Knowledge Study Committee members.

6.3 Nunavut Implementation Training Committee

The Nunavut Implementation Training Committee (NITC) completed a draft Implementation Training Plan for release in 1996-97. The Committee began to develop regional workshops to familiarize all DIOs and implementing bodies with the Plan.

Committee members, participating in a working group, developed a Nunavut Training Strategy intended to ensure the effective integration of existing government training programs and implementation training needs. The working group also included representatives of NTI, the Department of Education, Culture and Employment of the Territorial Government and the Nunavut Secretariat of the Department of Indian Affairs and Northern Development (DIAND), which are taking part in establishing the future Government of Nunavut in the eastern Arctic.

NITC initiated the Organizational Training Needs Assessment and Planning Project with NTI and the Kivalliq Inuit Association. This project will enable DIOs and implementing bodies to enhance their capacity to assess, plan and monitor their staff training and development activities.

NITC oversaw the development and delivery of the Inuit Resource Management Certificate Program at Nunavut Arctic College, and began preliminary discussions with the Department of Municipal and Community Affairs regarding joint delivery of training in land management.

The Committee reviewed territorial and federal Inuit employment plans to provide strategic direction and to ensure the plans reflect the terms, spirit and intent of the Agreement.

In keeping with the results of the Inuit Implementation Training Study, which identified management training as a priority for Nunavut Inuit, the NITC entered into a partnership for the design and delivery of a management training program. The Sivuliuqtit management training program was also sponsored by NTI; the Department of Education, Culture and



Employment; the Nunavut Arctic College; the Canadian Centre for Management Development; the Nunavut Implementation Commission; and DIAND's Nunavut Secretariat. NITC assisted senior management candidates from NTI and the Regional Inuit Associations (RIAs) to participate in the Sivuliuqtit program by providing tuition and distance learning funding and, in some cases, by providing funds to offset salary costs.

NITC assisted the Inuit Tapirisat of Canada in negotiating a national framework agreement with Human Resources Development Canada for the federal "Pathways to Success" program, which provides for the delivery of training programs and services by Aboriginal peoples to Aboriginal peoples. Under this agreement, the Inuit Tapirisat of Canada will provide federal training funds to Nunavut communities and regions to help meet implementation, economic development and other Inuit training needs throughout the Nunavut Settlement Area.

6.4 Nunavut Planning Commission Transition Team

The NPC Transition Team is working to establish the Nunavut Planning Commission (NPC). In 1995-96, the Transition Team met every month except July and December. Team members also worked closely with the Land and Resource Chairpersons' Committee Study Team, which is composed of the acting chairpersons of the NPC, the NIRB and the NWB transition teams. The NPC Transition Team continued to provide secretariat services for the Study Team and for the Nunavut Resource Centre Steering Committee.



In 1995-96, NPC Transition Team activities included:

- continuing the West Kitikmeot mapping project, including the preparation of digital resource maps;
- continuing research, analysis and examination of alternatives for various land use issues which include archaeological terminology, marine and land transportation and criteria for steps in cleaning up sites (research papers relating to these and other matters will be presented to communities early in 1996-97);
- representing the Nunavut caucus on the West Kitikmeot/Slave Study Working Group, which made progress on the West Kitikmeot/Slave Study (the Transition Team underscored the need for adequate emphasis on traditional knowledge);
- holding community meetings in Cambridge Bay, Kugluktuk and Omingmaktok to discuss such topics as the impact on caribou of mining development (a temporary office was opened in Kugluktuk);
- discussing proposals for national parks at Wager Bay and Bluenose Lake;
- deciding to enter into a contract with the University of Calgary to continue data base development;
- accepting a proposal from Geomatics Canada to allow access by the Transition Team to digital data from the national topographic data base for the Nunavut Settlement Area;
- discussing the Department of Transportation proposal for construction of a marine resupply terminal at Rankin Inlet (to be raised with the other transition teams); and
- addressing various staffing and administrative matters, making a number of appointments, including the appointment of auditors, and developing administrative and operational procedures manuals.

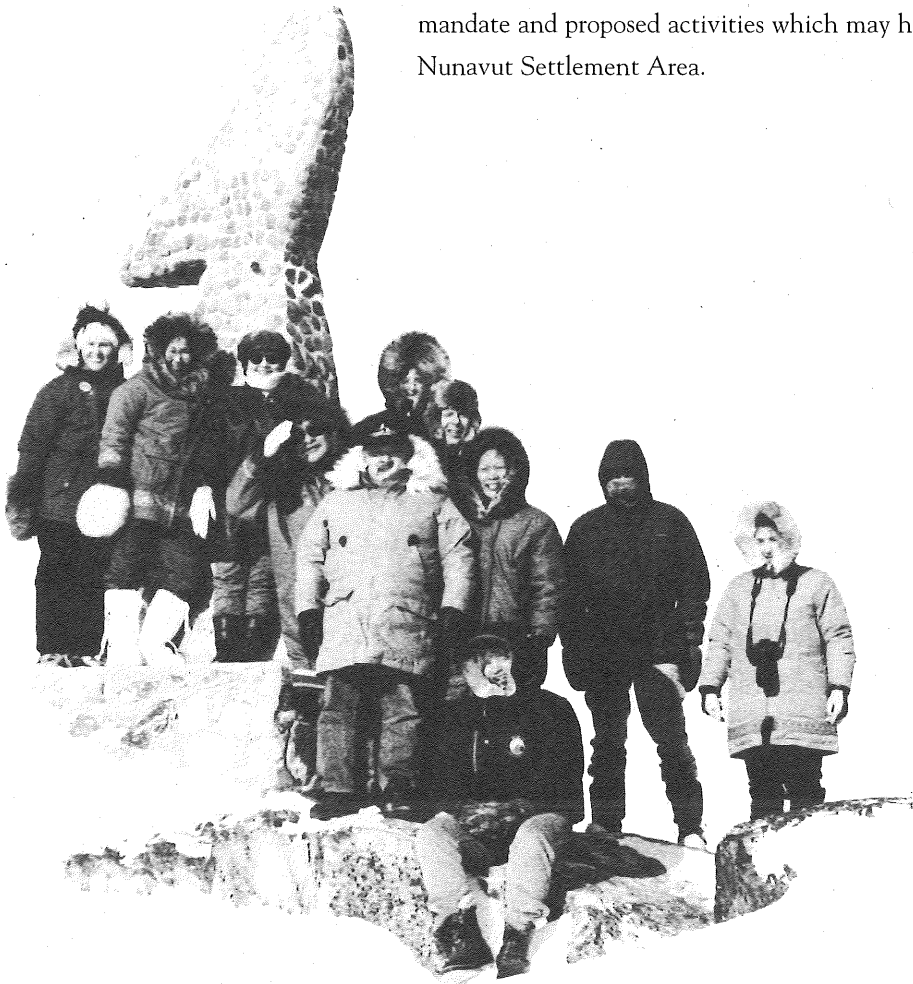
The Nunavut Resource Centre Steering Committee met with the transition teams for the NPC, the NIRB and the NWB. The Steering Committee concluded that telecommunications are the main obstacle to developing the Resource Centre, so federal, TG and NPC Transition Team representatives decided to approach NorthwesTel to discuss telecommunications issues.

6.5 Nunavut Impact Review Board Transition Team

The Agreement provides for the establishment of the Nunavut Impact Review Board (NIRB) to screen development project proposals, measure and define the impact of projects, review the ecosystemic and socio-economic impact of project proposals, determine whether projects should proceed and monitor projects which do proceed. In 1994-95, a NIRB Transition Team was established to lay the foundation for the establishment of the NIRB.

In 1995-96, the Transition Team carried out a number of activities to ensure the NIRB would be as operational as possible upon its establishment. These activities included:

- establishing open lines of communication with DIAND and the TG, and keeping governments informed of progress in developing draft terms of reference for the operation of the NIRB;
- consulting and interacting with NTI, especially with regard to refining operational procedures by working closely with the transition teams established for the NPC and the NWB in areas of common interest and, in collaboration with these transition teams, hired a consultant to develop draft administrative procedures manuals;
- developing plans for hiring staff and establishing an office with five positions staffed since December 1995, thus enabling the Transition Team to prepare orientation, training and cross-cultural awareness packages for future NIRB staff;
- arranging for review and approval of NIRB budgets by the Minister of DIAND;
- making progress on the development of a NIRB reference library;
- developing draft by-laws and rules for the consideration of the NIRB, once it is established; and
- holding discussions with various federal and territorial departments regarding NIRB's mandate and proposed activities which may have an environmental impact in the Nunavut Settlement Area.



6.6 Nunavut Water Board Transition Team

The Nunavut Water Board (NWB) will be established under the Agreement as an institution of public government with responsibilities and powers over the regulation, use and management of water in the Nunavut Settlement Area.

The transition team, formed in 1994-95 to set the stage for the NWB before its formal establishment, was involved in 1994-95 and was active in 1995-96 in a number of activities. Among these activities was staff training in various areas including:

- environmental assessment;
- water resource development and management;
- lagoon and wetlands sewage treatment;
- mechanical sewage treatment alternatives;
- municipal hazardous waste management and disposal;
- water quality parameters;
- mining development;
- computers; and
- management, including general office management.

Community workshops were held in the three regions within the Nunavut Settlement Area. Participants from each community were provided with information on the NWB mandate so they could offer input to NWB operations with regard to licensing processes, public hearings, communications procedures and use by the NWB of traditional knowledge in decision making.



6.7 Surface Rights Tribunal

The Surface Rights Tribunal will address disputes concerning access to, and compensation for, subsurface rights, damage to wildlife caused by third parties and any matter referred to the tribunal arising from a settlement agreement.

Patricia Angnakak, Eva Adams-Klaassen, Emile Immaritok, Peter Katorka and Tom Sammurtok were nominated by the federal government, TG and NTI and appointed to the Surface Rights Tribunal on March 29, 1996. The Tribunal chose Patricia Angnakak as interim chairperson.



APPENDIX 1:
GLOSSARY OF ACRONYMS AND INITIALISMS

BRIA	Baffin Region Inuit Association
CWS	Canadian Wildlife Service
DIAND	Department of Indian and Northern Affairs
DEW	Distant Early Warning
DIO	Designated Inuit Organization
DND	Department of National Defence
HTO	Hunters and Trappers Organization
IHT	Inuit Heritage Trust
IIBA	Inuit Impact and Benefit Agreement
NEBP	Nunavut Elders' Benefit Plan
NHSP	Nunavut Hunter Support Program
NIRB	Nunavut Impact Review Board
NITC	Nunavut Implementation Training Committee
NPC	Nunavut Planning Commission
NSDC	Nunavut Social Development Council
NTI	Nunavut Tunngavik Incorporated
NWB	Nunavut Water Board
NWMB	Nunavut Wildlife Management Board
PWGSC	Public Works and Government Services Canada
RIA	Regional Inuit Association
RIO	Regional Inuit Organization
RWO	Regional Wildlife Organization
TG	Territorial Government



APPENDIX 2: FEATURES OF THE NUNAVUT LAND CLAIMS AGREEMENT

The Nunavut Land Claims Agreement, also referred to as the Nunavut Final Agreement:

- was signed on May 25, 1993, in Iqaluit by representatives of the Tungavik Federation of Nunavut, the Government of Canada and the Government of the Northwest Territories;
- received royal assent in Parliament on June 10, 1993, and came into force on July 9, 1993; and
- involves the largest number of claimants and the largest geographic area of any comprehensive claim in Canadian history.

Today, there are approximately 19,500 Inuit in the central and eastern Northwest Territories described as the Nunavut Settlement Area. This area includes approximately 1.9 million square kilometres in the Northwest Territories (one-fifth of the total land mass of Canada), as well as adjacent offshore areas. Inuit constitute approximately 85 percent of the population in the Nunavut Settlement Area.

In exchange for ceding, releasing and surrendering to Her Majesty the Queen in Right of Canada all their Aboriginal claims, rights, title and interests, in and to lands and waters anywhere in Canada, the Agreement provides the Inuit of Nunavut with:

- title to approximately 350,000 square kilometres (136,000 square miles) of land, of which 35,257 square kilometres (14,000 square miles) include mineral rights;
- equal representation of Inuit with government on joint management boards related to wildlife management, land use planning, environmental assessment and the regulation of water use;
- the right to harvest wildlife on lands and waters throughout the Nunavut Settlement Area;
- financial compensation payments of \$580 million in 1989 dollars with interest payable over 14 years (totalling \$1.173 billion less repayment of negotiating loans totalling \$39.8 million);
- a \$13 million Training Trust Fund;
- a \$4 million Implementation Fund;
- a \$500,000 Bowhead Knowledge Study Fund;
- a share of government royalties from oil, gas and mineral development on Crown lands;
- a right of first refusal on sport and commercial development of renewable resources in the Nunavut Settlement Area; and
- a commitment to recommend legislation to establish a Nunavut government and territory.

APPENDIX 3:
MEMBERSHIP OF IMPLEMENTING BODIES
(as of March 31, 1996)

Arbitration Board

Andrew Tagak, Chairperson	Elizabeth Copland, Vice-chairperson
Anne Crawford	Keith Crowe
Violet Mae Ford	Letha J. MacLachlan
David T. McCann	Edward Picco
Robert Stanbury	

Nunavut Implementation Training Committee

Wilfred Wilcox, Chairperson	Fred Nowicki
Peter Kritiqiluk	Joy Suluk
Conrad Pilon	Mary Wilman
Peter Tapatai	

Nunavut Wildlife Management Board

Ben Kovic, Chairperson	Joannie Ikkidluak
David Aglukark	David Igutsaq
Gordon D. Koshinsky	Kevin J. McCormick
Meeka Mike	Marius Tungilik

Makivik Corporation Nominees

Henry Alayco	Jackie Koneak
--------------	---------------

Nunavut Planning Commission Transition Team

Bobby Lyall, Chairperson	Loseeosee Aipellee
Bob Aknavigak	Edna Elias
David Mablick	Louis Pilakapsi
Akalayok Qavavau	Peter Suwaksiork

Nunavut Impact Review Board Transition Team

Larry Aknavigak, Chairperson	Kane Tologanak
Ruby Arngna'naaq	Micah Arreak
Elizabeth Copland	Duncan Cunningham

Nunavut Water Board Transition Team

Thomas Kudloo, Chairperson	George Porter
Kono Tattuninee	Frank Ipakohak
Joseph Aglukkaq	Peter Kattuk
Rose Okpik	Al Woodhouse

Surface Rights Tribunal

Patricia Angnakak, Interim Chairperson	Eva Adams-Klaassen
Emile Immaritok	Peter Katorka
Tom Sammurtok	



AVANT-PROPOS

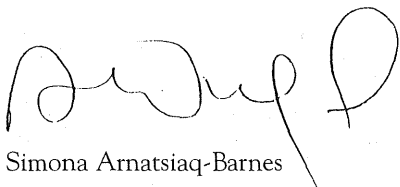
Le présent rapport annuel est le troisième présenté par le Comité de mise en oeuvre du Nunavut sur la mise en oeuvre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, pour la période du 1er avril 1995 au 31 mars 1996.

Les auteurs du rapport ont obtenu les renseignements nécessaires à sa rédaction auprès de la Nunavut Tunngavik Incorporated, des gouvernements fédéral et territorial et des organismes de mise en oeuvre créés en vertu de l'Accord, notamment les équipes de transition de la Commission d'établissement du Nunavut, de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions et de l'Office des eaux du Nunavut.


Les parties concernées par cette importante revendication territoriale continuent de travailler main dans la main pour veiller à ce que les obligations de l'Accord soient respectées. Elles reconnaissent que des communications efficaces facilitent, tant à l'échelle individuelle qu'à l'échelle collective, la mise en oeuvre de l'Accord et du Contrat de mise en oeuvre. Les activités qui se sont déroulées au cours de la période visée par le présent rapport comportaient leur part de défis à relever, mais les parties se sont attachées, dans un même effort, à atteindre les résultats souhaités.

Au cours de l'année, Madame Lois Leslie a démissionné de son poste de représentante de la Nunavut Tunngavik Incorporated au sein du Comité. Monsieur Tagak Curley l'a remplacée. L'apport de Madame Leslie s'est révélé considérable et ses collègues, autant au sein du Comité que des autres organismes de mise en oeuvre lui en sont reconnaissants.

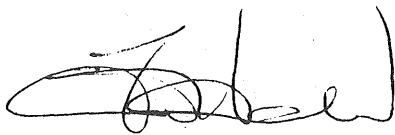
Membres du Comité de mise en oeuvre du Nunavut :



Simona Arnatsiaq-Barnes
Nunavut Tunngavik Incorporated



Tagak Curley
Nunavut Tunngavik Incorporated



Terry Henderson
Gouvernement du Canada



Mark Warren
Gouvernement territorial



1. POINTS SAILLANTS DE 1995-1996

- Le 25 mai 1995, date du deuxième anniversaire de la signature de l'Accord définitive du Nunavut, le gouvernement du Canada a effectué un transfert de capital de 67 860 673 dollars à la Fiducie du Nunavut.
- Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a nommé cinq nouveaux membres du Tribunal des droits de surface : Patricia Angnakak, Eva Adams-Klaassen, Emile Immaritok, Peter Katorka and Tom Sammurtok. La séance inaugurale du Tribunal s'est déroulée les 19 et 20 mars 1996 à Rankin Inlet.
- Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a fait les nominations suivantes au sein des équipes de transition :
 - Équipe de transition de la Commission d'établissement du Nunavut : Bobby Lyall a été nommé président le 6 juillet 1995; Louis Pilakapsi a été nommé le 25 octobre 1995; Peter Suwaksiork, le 5 octobre 1995 et Loseeosee Aipellee, le 17 janvier 1996.
 - Équipe de transition de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions : Larry Aknavigak a été nommé président le 6 juillet 1995.
 - Équipe de transition de l'Office des eaux du Nunavut : Thomas Kudloo a été nommé président le 6 décembre 1995.
- Le gouvernement du Canada a créé un groupe de travail composé de représentants des ministères fédéraux ayant ouvert un bureau dans la région du Nunavut et dont le mandat consiste à coordonner et à faciliter l'élaboration des plans d'emploi des Inuits.
- Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi a joué un rôle prépondérant au cours de l'élaboration des plans d'emploi des Inuits du gouvernement territorial en organisant divers ateliers et présentations dans la région visée par le règlement des revendications territoriales du Nunavut.
- Le premier atelier annuel des coordonnateurs de la mise en oeuvre s'est déroulé du 2 au 5 octobre 1995 à Rankin Inlet. Cet atelier, auquel participaient des représentants de la Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI) et des deux gouvernements, a été organisé afin de permettre aux personnes qui prennent directement part à la mise en oeuvre de l'Accord de se rencontrer, de discuter et enfin de résoudre leurs problèmes communs.



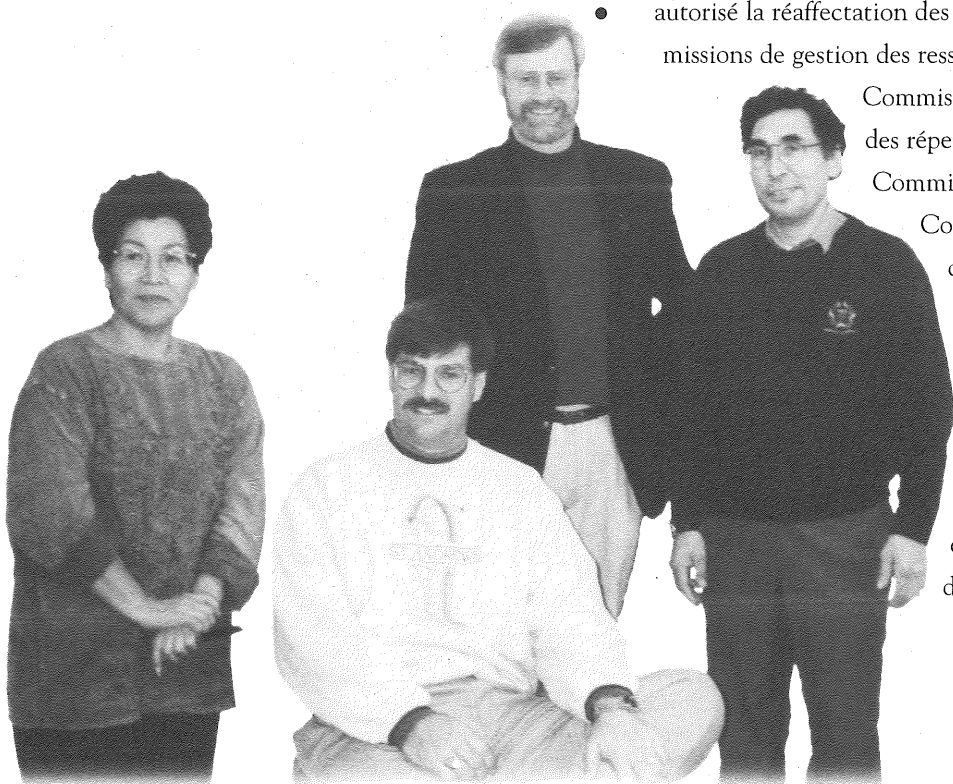
2. RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN OEUVRE

Le chapitre 37 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut prévoit l'établissement du Comité de mise en oeuvre et en précise la composition et le mandat.

Le Comité de mise en oeuvre compte deux représentants de la Nunavut Tunngavik Incorporated, Simona Arnatsiaq-Barnes et Tagak Curley; un représentant du gouvernement territorial, Mark Warren; et un représentant du gouvernement du Canada, Terry Henderson. Monsieur Curley remplace, depuis janvier 1996, Madame Lois Leslie qui était membre du comité depuis sa création en 1993.

Le rôle principal du Comité de mise en oeuvre du Nunavut est de superviser et de guider la mise en oeuvre de l'Accord (sur les revendications territoriales du Nunavut). Au cours de la période visée par le présent rapport, le comité a :

- organisé trois réunions officielles, dont une à Ottawa, une à Yellowknife et une à Rankin Inlet;
- entendu les présentations des ministères du gouvernement territorial, des présidents des équipes de transition, de la Fiducie du patrimoine inuit, du Comité du Nunavut chargé de la formation pour la mise en oeuvre et du Conseil de gestion des ressources fauniques dans le Nunavut;
- recommandé qu'un groupe de travail soit formé, composé de représentants du gouvernement et d'Inuits, afin d'explorer les options pour l'établissement de trois commissions de gestion des ressources, dans l'éventualité où la loi ne soit pas mise en oeuvre le 9 juillet 1996;
- autorisé la réaffectation des ressources disponibles des trois commissions de gestion des ressources, de l'équipe de transition de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, de l'équipe de transition de la Commission d'établissement du Nunavut, du Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut et du Tribunal des droits de surface, prévues à l'annexe 2, partie 1 et dans la partie 2 modifiée du Contrat de mise en oeuvre;
- supervisé la rédaction du rapport de 1994-1995 du Comité de mise en oeuvre portant sur la mise en oeuvre de l'Accord; et



- recommandé un certain nombre de modifications à l'Accord qui ont été mises de l'avant par les organismes responsables :
 - la prolongation du délai pour fixer le contingent de base à l'égard du béluga, du narval et du morse jusqu'au 31 mars 1997;
 - la prolongation du délai pour conclure les ententes sur les répercussions et les avantages pour les Inuits en ce qui concerne les parcs nationaux Auyittuq et de l'île d'Ellesmere;
 - la prolongation du délai accordé au comité d'appel qui continuera d'entendre et d'évaluer les appels interjetés des décisions des comités d'inscription intérimaires jusqu'au 9 juillet 1996; et
 - la correction d'une erreur typographique à la page 24-1 de l'annexe I du Contrat de mise en oeuvre.

3. RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS : NUNAVUT TUNNGAVIK INCORPORATED

La Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI) est l'entité bénéficiaire de la Fiducie du Nunavut. Au cours de l'exercice 1995-1996, la NTI et les autres organismes inuits responsables ont été fort occupés à la mise en oeuvre de l'Accord.

Planification de la mise en oeuvre

La NTI a poursuivi ses activités de planification de la mise en oeuvre, de concert avec les organisations inuites désignées (OID) et les trois organisations inuites régionales (OIR), l'Association des Inuits de la région de Baffin (AIRB), l'Association des Inuits de la région de Kitikmeot et l'Association des Inuits de Kivalliq. Plus particulièrement, la NTI a collaboré étroitement avec l'OID de la région de Kitikmeot aux questions liées à la gestion des droits d'utilisation de l'eau, et avec l'AIRB qui agit à titre d'OID pour les parcs nationaux de la région de Baffin. En 1995-1996, l'AIRB a amorcé la négociation d'une entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI) des parcs nationaux de la région de Baffin. Les pourparlers se sont également poursuivis entre l'Association des Inuits de Kivalliq et Parcs Canada, avec l'aide de la NTI, concernant la conclusion d'une ERAI visant le parc national de Wager Bay.

Au cours de l'exercice 1995-1996, la NTI a continué de représenter les intérêts des Inuits tout au long de la rédaction des textes législatifs sur les droits de surface afin de veiller à ce que le texte final respecte la lettre, l'esprit et l'intention de l'Accord.

La NTI a également poursuivi ses efforts afin d'élaborer un processus efficace pour rédiger, avec le gouvernement du Canada, des textes législatifs donnant lieu à la création de la Commission

du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER), de l'Office des eaux du Nunavut (OEN) et de la Commission d'établissement du Nunavut. En octobre 1995, la NTI a participé avec le gouvernement du Canada à un atelier qui a permis de définir un ensemble de principes pour guider la rédaction des mesures législatives. La NTI a également exigé que le Comité de mise en oeuvre appuie la formation d'un groupe de travail chargé d'examiner les différentes façons de créer ces trois organismes de mise en oeuvre, dans l'éventualité où les mesures législatives fédérales visant leur création n'étaient pas adoptées d'ici le 9 juillet 1996, date d'échéance précisée dans l'Accord.

En 1995-1996, les équipes de transition de la CNER, de la CEN et de l'OEN ont poursuivi leurs activités. La NTI a veillé à ce que ces organismes de mise en oeuvre soient le plus opérationnels possible dès leur création, et que leurs travaux respectent l'esprit et l'intention de l'Accord.

Développement des entreprises

En 1995, la NTI a mis sur pied une division du développement des entreprises. En 1995-1996, la division a principalement surveillé la mise en oeuvre du chapitre 24 de l'Accord, qui traite de certaines dispositions relatives aux marchés du gouvernement offerts aux entreprises inuites dans la région du Nunavut.

Par l'entremise de la division du développement des entreprises, la NTI et les trois associations inuites régionales (AIR) ont travaillé ardemment avec les gouvernements fédéral et territorial à assurer la mise en oeuvre des objectifs du chapitre 24. Ces objectifs visent, notamment, à permettre aux entreprises inuites de profiter des débouchés commerciaux dans la région du Nunavut, à améliorer leur capacité de concurrencer pour obtenir des marchés de l'État et à accroître le recrutement d'Inuits afin d'atteindre un niveau représentatif au sein de la main-d'oeuvre de la région du Nunavut. Pour réaliser ces objectifs, la division du développement des entreprises :

- aide les Inuits à se familiariser avec les programmes d'aide du gouvernement;
- travaille avec les dirigeants d'entreprises inuites afin d'augmenter les emplois et les revenus pour les Inuits;
- planifie et met en oeuvre des politiques visant à encourager le développement des entreprises dans la région du Nunavut;
- assure un suivi des marchés octroyés par le gouvernement dans la région du Nunavut pour veiller à ce que les entreprises inuites en obtiennent une part équitable; et
- s'attache à augmenter le taux d'emploi des Inuits pour qu'il soit proportionnel à celui de la population inuite dans la région du Nunavut, qui s'établit actuellement à 85 pourcent.

En 1995, la NTI a établi un Comité d'examen des investissements dans le Nunavut qui participera à la planification du développement économique et qui guidera et contribuera à l'élaboration de critères pour l'investissement des fonds alloués au développement économique.

Également en 1995, on a créé le programme de la petite entreprise de la collectivité Sivummut du Nunavut, afin de faire profiter les petites entreprises du Nunavut d'un capital essentiel, quoique limité. La NTI a approuvé un budget annuel de 300 000 dollars pour ce programme, qui doit être administré conjointement avec les conseils municipaux.

Programme d'aide aux chasseurs du Nunavut

Le Programme d'aide aux chasseurs du Nunavut (PACN) a été créé pour fournir une aide aux Inuits qui pratiquent la chasse, la pêche et le piégeage pour gagner leur vie pendant au moins six mois par année. En 1995, le PACN a approuvé les demandes d'aide de plus de 260 chasseurs dans le Nunavut. Le PACN verse jusqu'à 12 000 dollars par année aux chasseurs actifs pour les aider à défrayer les motoneiges, embarcations et autres équipements de chasse coûteux.

En 1995-1996, le PACN a pu aider un plus grand nombre de chasseurs en limitant l'aide financière accordée pour l'essence et l'équipement. La NTI a également approuvé des changements au PACN permettant ainsi aux comités régionaux de donner leur approbation finale aux demandes d'aide. Ces comités, composés de représentants des organisations régionales des ressources fauniques (ORRF), veilleront à ce que les décisions à l'égard du PACN soient prises à l'échelle de la collectivité.

Le PACN est financé par une fiducie du PACN, à laquelle la NTI et le gouvernement territorial versent chacun 3 millions de dollars par année. La décision de la NTI de financer le PACN surtout grâce aux intérêts que rapporte cette fiducie, signifie que le programme pourrait se poursuivre au-delà de la période de cinq ans prévue au départ.

Régime de prestations aux aînés

Depuis le mois d'octobre 1994, le Régime de prestations aux aînés du Nunavut (RPAN) a permis de verser des chèques de prestation mensuels aux aînés inuits âgés de 55 ans et plus. En 1995-1996, plus de 3 240 aînés étaient inscrits au régime et 1 317 ont reçu des prestations. Afin d'améliorer le service offert aux aînés, on s'est préparé, en 1995-1996 à déménager la production des chèques à Rankin Inlet, où se trouvent les bureaux d'administration du programme.



Inscription

Le Service de l'inscription et de l'admissibilité a poursuivi ses travaux visant à faire en sorte que tous les bénéficiaires inuits admissibles soient inscrits en vertu de l'Accord. En plus d'établir des comités permanents d'inscription dans les collectivités inuites, on a créé le Comité d'appel du Nunavut à titre de structure permanente de la NTI. Le comité examine les appels des Inuits dont l'inscription est rejetée et tranche les appels visant les radiations de la liste d'inscription.

À la fin de l'exercice 1995-1996, on comptait 19 500 bénéficiaires inuits inscrits. Le Service de l'inscription et de l'admissibilité a mis sur pied une base de données informatisée pour assurer le suivi des renseignements sur les inscriptions.

Le service a également envisagé la possibilité de créer des cartes d'identité pour les bénéficiaires du Nunavut. Ces cartes confirmeraient les droits de récolte des bénéficiaires dans la région du Nunavut et leur donnerait accès à des programmes comme le PACN et le RPAN, aux prestations pour soins médicaux et au financement du Comité du Nunavut chargé de la formation pour la mise en oeuvre (CNFMO). On s'attend à ce qu'une telle carte d'identité soit créée au cours de l'exercice 1996-1997.

Gestion des terres

Le mandat du Service de gestion des terres consiste à veiller à ce qu'il y ait un équilibre entre l'accès aux terres appartenant aux Inuits et une utilisation des terres inuites selon des principes de préservation et de respect dans la région du Nunavut.

Les revenus externes du Service de gestion des terres proviennent des droits perçus sur les permis d'exploitation minière, les concessions et les baux visant des terres inuites pour lesquelles la NTI détient des droits d'exploitation souterraine. À ce jour, 33 permis de prospection minière sur des terres inuites ont été approuvés et 21 accords de concession ont été négociés avec des sociétés minières; on prévoit que d'autres accords seront négociés au cours de l'exercice 1996-1997. En 1995-1996, les revenus du Service de gestion des terres se sont élevés à plus de 100 000 dollars et l'on a bon espoir qu'ils atteindront 500 000 dollars dans les années à venir. Le service élabore présentement un document de travail décrivant différentes façons possibles d'utiliser ces revenus annuels.

En vertu de l'Accord, la Fiducie du Nunavut peut toucher un pourcentage des redevances du gouvernement fédéral pour les mines productives dans la région du Nunavut visée par l'Accord. Les recherches de la NTI révèlent que ces redevances, mêmes si elles fluctuent grandement d'une année à l'autre, devraient atteindre, à long terme, plus de 1 million de dollars par année. La NTI a entamé des consultations avec le gouvernement fédéral pour veiller à ce que la Fiducie du Nunavut reçoive toutes les redevances qui lui sont dues, ainsi qu'une documentation appropriée à l'appui.

Le Service de gestion des terres a amorcé des travaux pour établir un système d'information géographique visant à améliorer sa capacité de surveiller et de contrôler les activités se déroulant sur les terres inuites. Une fois ce système opérationnel, le service sera mieux en mesure de fournir des renseignements exacts et de prendre des décisions efficaces concernant l'exploitation des terres inuites.

Questions environnementales

La section de l'environnement du Service de gestion des terres de la NTI veille à ce que les terres de la région du Nunavut soient exploitées de façon judicieuse et responsable, sur le plan environnemental. Par l'entremise de la section de l'environnement, la NTI et les AIR ont pris part à des discussions avec le ministère de la Défense nationale (MDN) et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) concernant les plans de nettoyage des stations abandonnées du Réseau avancé de pré-alerte (RAPA) dans la région du Nunavut. En 1995-1996, la NTI et les AIR ont poursuivi leurs rencontres avec les représentants du MDN afin que le ministère tienne compte, dans son protocole de nettoyage, des préoccupations des Inuits concernant l'enlèvement des déchets toxiques des stations du RAPA.

Le Service de gestion des terres a exercé la surveillance des projets qui pourraient avoir des répercussions sur les terres du Nunavut, par exemple, l'exploitation de la mine de diamants BHP à Lac-de-Gras dans les Territoires du Nord-Ouest. En 1995-1996, la NTI a fait une présentation au comité d'évaluation environnementale qui étudiait la conformité de l'énoncé des incidences environnementales de la BHP élaboré dans le cadre de son projet d'exploitation minière, et a offert son concours à l'Association des Inuits de Kitikmeot afin que ces derniers puissent obtenir une indemnisation de la BHP pour les répercussions éventuelles du projet sur leurs droits de récolte et d'utilisation des eaux.

La NTI a fait plusieurs soumissions et présentations au Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes concernant le remaniement de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. La NTI a souligné le fait qu'on ne pouvait pas traiter le Nunavut comme un dépotier de contaminants et qu'il devrait plutôt être reconnu pour ses normes strictes en matière de protection de l'environnement.

La NTI a également participé à un atelier sur les régions de Kitikmeot et du Lac des Esclaves, au cours duquel on s'est penché sur le manque de documentation à jour sur les connaissances autochtones et d'études documentaires sur la région géologique du Lac des Esclaves dans les Territoires du Nord-Ouest.



Fiducie du patrimoine inuit

La Fiducie du patrimoine inuit (FPI) joue un rôle de premier plan dans la gestion des sites et des ressources archéologiques dans la région du Nunavut. En 1995-1996, la FPI a examiné quatorze demandes de permis de fouilles archéologiques et a consulté les employés du Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles concernant l'accès à la banque de données du centre sur les sites archéologiques. Le gouvernement territorial a versé une subvention pour l'achat d'équipement informatique permettant à la FPI d'utiliser cette base de données nationale.

En plus de ces activités, la FPI a :

- consulté divers organismes publics concernant la perturbation de sites archéologiques dans la région du Nunavut;
- fait l'étude de divers documents de consultation et d'exposés de principe rédigés notamment par le Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles et l'AIRB, et fait des observations à cet égard;
- achevé la version finale d'une politique sur l'utilisation et l'occupation des camps avant-postes;
- poursuivi ses activités de sensibilisation du public à l'importance des ressources archéologiques du Nunavut en produisant et en distribuant des affiches et des brochures.

Conseil du développement social du Nunavut

Le mandat du Conseil du développement social du Nunavut (CDSN) consiste à aider les Inuits à définir et à promouvoir le développement social et culturel dans les collectivités du Nunavut.

En 1995-1996, pour veiller à ce que le CDSN reflète les intérêts et les préoccupations de toutes les régions du Nunavut, la NTI a tenu des ateliers régionaux pour connaître l'opinion des résidents des collectivités. Les participants ont étudié le chapitre 32, soit la section de l'Accord en vertu de laquelle le CDSN a été établi; ils se sont également penchés sur de nombreux problèmes, programmes et services d'ordre social et culturel qui touchent les collectivités du Nunavut. Les participants ont déterminé les priorités que devrait examiner le CDSN et ont élaboré une structure pour le conseil ainsi qu'un processus de nomination des membres.

Quatre candidats de chaque région du Nunavut ont été nommés au CDSN. À la fin de l'exercice 1995-1996, les membres du CDSN s'étaient réunis trois fois, avaient établi des comités de travail et rédigé des documents relatifs à l'incorporation, qui devront être signés en 1996-1997.

Questions juridiques

Le Service juridique offre un vaste éventail de services à la NTI. Les principales activités menées en 1995 sont les suivantes :

- la poursuite des négociations avec le gouvernement fédéral concernant les mesures législatives relatives aux droits de surface;
- l'élaboration d'un processus de consultation sur les mesures législatives visant à établir la CNER, l'OEN et la CEN;
- la rédaction des déclarations de principe de la NTI et de ses présentations devant les comités de la Chambre des communes relativement à la *Loi sur les armes à feu* et les textes législatifs proposés concernant les océans.

Le service a également aidé à faciliter l'établissement de la CNER, de l'OEN et de la CEN, conformément à l'Accord.

Le Service a offert une aide juridique et participé aux débats sur de nombreuses autres questions, à savoir :

- le référendum sur les terres municipales;
- le nettoyage des stations du RAPA et d'autres sites;
- la mise en oeuvre du chapitre 24 concernant l'emploi pour les Inuits et les mesures visant à appuyer et aider les entreprises inuites à décrocher les marchés de l'État;
- la défense des chasseurs de baleine boréale à Igloolik.

Le service a plus particulièrement fourni des conseils au Service de gestion des terres sur les sujets suivants :

- la négociation des accords de concession avec les sociétés d'exploration minière pour les activités se déroulant sur les terres des Inuits;
- le processus d'examen et d'approbation de plans cartographiques descriptifs des terres inuites et d'autres questions relatives aux levés de terrains;
- le transfert des terres aux Inuits, conformément à l'Accord;
- l'élaboration du code d'accès accéléré aux terres inuites, requis en vertu de l'Accord;
- l'accès aux terres inuites et leur exploitation;
- les revenus tirés des ressources et les redevances;



- les zones de conservation et les parcs, y compris les ERAI et les droits de gestion des parcs des Inuits;
- les répercussions environnementales;
- les droits relatifs à l'utilisation de l'eau.

Le service a également examiné la documentation ayant trait à l'établissement de la FPI et du CDSN, a supervisé la résolution des litiges avec les Autochtones du Manitoba et de la Saskatchewan et fourni des conseils sur les demandes de marques de commerce portant le mot « Nunavut ».

Association des Inuits de la région de Baffin (AIRB)

En tant qu'OID responsable des parcs nationaux de la région de Baffin, l'AIRB a participé activement à la rédaction d'une déclaration de principe exhaustive sur les ERAI conclues entre Parcs Canada et les Inuits du Nunavut. Ce projet communautaire se fonde sur une alliance entre avec les collectivités et Parcs Canada et pour la gestion des parcs nationaux dans la région.

L'AIRB a également pris une part active aux débats portant sur le nettoyage de certains emplacements de la région de Baffin, notamment des stations du RAPA. L'association a insisté pour que les Inuits participent au nettoyage de ces emplacements pour veiller à ce que le processus se déroule de façon satisfaisante.

Enfin, l'AIRB a travaillé à l'identification de chaque parcelle des terres inuites dans la région de Baffin et à l'évaluation de leur utilité. L'apport de la collectivité à cet égard s'est révélé fort précieux.

4. RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS : GOUVERNEMENT TERRITORIAL

Ministère des Affaires intergouvernementales et autochtones

Au cours de l'exercice 1995-1996, le ministère des Affaires intergouvernementales et autochtones a travaillé étroitement avec les parties visées par l'Accord et les divers organismes de mise en oeuvre créés en vertu de celui-ci.

Le ministère a coordonné les activités de mise en oeuvre des divers services du gouvernement territorial (GT) et a produit des rapports d'étapes au sujet de ces activités. La haute direction du ministère a participé à trois réunions du Comité de mise en oeuvre du Nunavut

et a joué un rôle de premier plan dans l'organisation d'un atelier à l'intention des coordonnateurs de la mise en oeuvre, qui s'est tenu à Rankin Inlet du 2 au 4 octobre 1995. Des fonctionnaires du ministère ont également pris part aux réunions courantes des membres des équipes de transition et du Comité du Nunavut chargé de la formation pour la mise en oeuvre.

Le chapitre 23, qui traite de l'emploi des Inuits au sein des gouvernements fédéral et territorial, précise que chaque service du GT doit élaborer un plan d'emploi des Inuits pour que la proportion d'Inuits au sein de la main-d'oeuvre reflète la population inuite de la région du Nunavut. Conformément au chapitre 23, les plans d'emploi des Inuits doivent être prêts dans les trois années suivant la date de ratification de l'Accord. Les fonctionnaires du ministère ont travaillé avec le ministère territorial de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi pour élaborer une structure et un plan de travail qui permettraient d'achever les plans d'emploi des Inuits pour l'échéancier fixé dans l'Accord, soit le 9 juillet 1996.

Le ministère a directement participé aux pourparlers concernant la mise en oeuvre du chapitre 24 qui précise les obligations du gouvernement du Canada et du GT en ce qui a trait aux politiques d'acquisition, aux procédures de soumission et de passation des marchés, et aux critères relatifs aux marchés de l'État dans la région du Nunavut. Le ministère a contribué à un énoncé de décision décrivant les plans du GT relativement à la mise en oeuvre du chapitre 24.

Le ministère a offert des conseils et de l'aide à divers services et organismes gouvernementaux prenant part au transfert des terres municipales du GT aux collectivités de la région du Nunavut. Les fonctionnaires ont également participé à la rédaction de l'ébauche de textes législatifs sur la gestion des ressources, textes nécessaires à l'établissement des organismes de mise en oeuvre dans la région du Nunavut. Ils ont dressé des plans prévoyant la collaboration de toutes les parties à l'élaboration de procédures opérationnelles spéciales advenant que le projet de loi ne soit pas prêt avant la date fixée. Les coordonnateurs de la mise en oeuvre du GT se sont rencontrés régulièrement pour partager de l'information et faire état des progrès réalisés quant aux activités de mise en oeuvre.

Ministère des Ressources renouvelables

Le ministère des Ressources renouvelables a fourni conseils et appui au Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut (CGRFN), aux organisations régionales des ressources fauniques (ORRF) et aux organisations locales de chasseurs et de trappeurs (OCT). Le ministère a offert un financement pour divers projets de recherche sur les ressources fauniques, notamment pour une étude sur les ours polaires de la baie de Baffin, des études sur le grizzli et le carcajou dans la région de Kitikmeot, la collecte de données sur la récolte du caribou à l'île Victoria et des consultations communautaires liées aux accords sur la récolte et la gestion de l'ours polaire. À la demande des organismes du Nunavut, le ministère a également mené



des études indépendantes, dont des enquêtes sur le caribou et le boeuf musqué, et des études sur la sauvagine et les contaminants.

Le Comité Akiliniq, qui élabore un plan d'aménagement du refuge faunique Thelon, a procédé à des consultations exhaustives à Baker Lake, à Lutselk'e et dans d'autres collectivités des Territoires du Nord-Ouest.

Le ministère a travaillé activement avec le CGRFN à l'obtention de contingents de pêche en mer équitables pour les résidents du Nunavut et a élaboré des plans visant à remettre les stocks de géniteurs de Tree River aux organisations du Nunavut. Les représentants du ministère ont participé à un atelier avec Pêches et Océans Canada, le CGRFN et le GT sur le transfert de ces stocks.

Les représentants du ministère ont rencontré l'équipe de transition de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions afin de discuter des préoccupations communes et de coopération. Ils ont également participé à un atelier sur la planification de l'exploitation des terres, organisé par l'équipe de transition de la Commission d'établissement du Nunavut à Cambridge Bay. Les coordonnateurs ministériels régionaux des revendications territoriales ont collaboré étroitement avec les ORRE, les associations inuites régionales (AIR) et les OCT à plusieurs activités, notamment à des programmes d'exploitation des ressources visant la revitalisation du marché des produits en peau de phoque, et ont également fourni une aide administrative à ces diverses organisations.

Le ministère a mis la dernière main à un protocole d'entente avec de nombreux OCT visant à officialiser des relations déjà régulières et responsables entre les OCT et les agents locaux des ressources renouvelables.

Ministère du Développement économique et du tourisme

Le ministère du Développement économique et du Tourisme a encouragé l'amorce de la négociation d'ententes sur les répercussions et les avantages pour les Inuits des parcs territoriaux; on prévoit que les négociations officielles débiteront au début de l'exercice 1996-1997. Conformément aux exigences du chapitre 23 concernant l'emploi des Inuits au sein du gouvernement, le ministère élabore un plan d'emploi des Inuits qui devrait être terminé pour l'échéancier du 9 juillet 1996. Le ministère a offert des débouchés économiques aux Inuits dans les parcs territoriaux grâce à des contrats d'entretien et d'exploitation.

Ministère des Affaires municipales et communautaires

Le ministère des Affaires municipales et communautaires, en étroite collaboration avec la Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI), a continué d'assumer ses responsabilités en vertu de l'Accord, plus particulièrement en ce qui a trait au chapitre 14, qui traite du transfert des terres municipales aux collectivités de la région du Nunavut.

Un référendum a eu lieu dans chaque collectivité, le 10 avril 1995, afin de déterminer si le conseil local devrait avoir le droit d'offrir les terres municipales en vente ou si l'on devrait maintenir le régime de location. Le rôle du ministère était de veiller à ce que les participants au vote soient informés de ces questions, que le référendum se déroule équitablement et sans heurts et que les résidents soient encouragés à aller voter. À la suite de nombreuses assemblées publiques et d'une campagne publicitaire massive, le référendum a eu lieu et s'est révélé un véritable succès, avec un grand nombre d'habitants qui ont exercé leur droit de vote. Toutes les collectivités du Nunavut, sans exception, ont choisi l'option de la location.

En ce qui a trait au transfert des terres municipales, le ministère a dirigé un programme de levés exhaustifs des terrains, comprenant l'arpentage de 82 terres municipales distinctes au cours de l'été de 1995. Le ministère a versé environ 1 million de dollars pour ce projet, et a coordonné six autres levés officiels nécessaires pour achever le transfert des terres inuites situées dans les limites des collectivités.

En 1995-1996, les collectivités du Nunavut ont entrepris l'élaboration de règlements administratifs locaux portant sur les terres et prévoyant des règles et procédures locales pour l'administration des terres municipales. Le ministère a contribué grandement à la production de ces règlements en parrainant des ateliers régionaux et communautaires. Les fonctionnaires se sont affairés à rédiger les documents de transfert des lots municipaux de façon à ce que les titres puissent être enregistrés au bureau d'enregistrement des titres fonciers, une fois les règlements finalisés. Le village de Baker Lake a été le premier à avoir achevé ce processus et a commencé à recevoir des titres pour les terres municipales vacantes et louées en 1995-1996.

Le ministère a parrainé des programmes de formation pour les administrateurs des terres en 1995-1996. Seize des dix-sept étudiants du premier cours en administration des terres communautaires, lequel est sanctionné par un certificat, ont obtenu leur diplôme de l'Arctic College du Nunavut (au campus Nunatta à Iqaluit) en décembre 1995. Une autre session du programme a débuté en janvier 1996 au campus de Rankin Inlet et on s'attend à ce que huit autres étudiants des collectivités de la région du Nunavut obtiennent leur diplôme en décembre 1996. Le ministère a offert une formation et un soutien continu à tous les étudiants, y compris aux diplômés de la première année du programme.

Ministère de la Justice

Le ministère de la Justice a contribué à la mise en oeuvre de l'Accord en prenant plus particulièrement part à l'élaboration des règlements sur les ressources fauniques régissant la chasse commerciale dans la région du Nunavut.

Le ministère a fourni des conseils et une aide juridiques considérables sur divers sujets à un grand nombre de ministères du GT, notamment, les chapitres 23 (l'emploi des Inuits au sein du gouvernement) et 24 (les marchés de l'État); les plans d'emploi des Inuits; l'ébauche des textes législatifs sur la gestion des eaux, la revendication territoriale de Makivik (dont



les intérêts chevauchent ceux de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut); les ressources fauniques, les parcs, et le transfert de droits et la délivrance initiale de titres sur des terres inuites et municipales.

En mars 1996, le bureau d'enregistrement des titres fonciers du GT a reçu 280 plans descriptifs qu'il fallait déposer pour remplacer les plans initiaux des terres inuites. Les bureaux d'enregistrement des titres fonciers ont commencé à examiner et enregistrer ces plans. Une fois ce travail effectué, des avis de délivrance de titres pour toutes les terres inuites pourront être soumis. Le ministère a travaillé étroitement avec le bureau d'enregistrement des titres fonciers pour établir des procédures de transfert des terres dans les agglomérations de chaque municipalité.

Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières a reçu l'aide financière nécessaire aux consultations de 1995-1996 qui ont mené à l'élaboration d'un Accord fédéral-GT sur le Nord visant l'énergie et les minéraux. Ces ressources ont permis à la NTI et au GT (ainsi qu'aux représentants des parties autochtones aux ententes sur les revendications territoriales globales du Sahtu et des Gwich'in) de collaborer, au niveau technique, avec le personnel technique et professionnel, les avocats et les consultants, et au niveau du comité de coordination, avec le personnel professionnel et les dirigeants politiques. Le personnel technique du ministère et de la NTI s'est réuni trois fois et le comité de coordination, à deux reprises.

Les ressources nécessaires à la mise en oeuvre ont été complétées en grande partie par les services votés du gouvernement territorial. Ces ressources additionnelles ont été utilisées pour mener les consultations nécessaires à la prise en compte des intérêts des Autochtones dans l'élaboration de l'Accord sur le Nord.

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi a collaboré étroitement avec la Fiducie du patrimoine inuit (FPI). Des demandes de permis de fouilles archéologiques et concernant des noms d'emplacements géographiques ont été adressées à la FPI afin qu'elle fasse ses recommandations; un document de consultation du GT intitulé «Towards a Plan for Sharing Heritage Resource Management Responsibilities in the Northwest Territories» a été envoyé à la FPI à des fins d'examen. Les employés du ministère ont également terminé un rapport de synthèse sur les fouilles archéologiques menées en 1995 et l'ont fait circuler dans toute la région du Nunavut.

Les fonctionnaires du ministère ont établi un format normalisé des plans d'emploi des Inuits et fourni une aide aux ministères du GT pour que ces plans répondent aux obligations décrites au chapitre 23 de l'Accord. Un plan consolidé d'emploi des Inuits sera présenté à la NTI et au Comité du Nunavut chargé de la formation pour la mise en oeuvre en mai 1996,

dans le cadre du processus de consultation continu. Les experts du GT s'attendent à ce que les plans d'emploi soient prêts pour le 9 juillet 1996.

Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux

Le GT, représenté par le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et du ministère des Transports et par la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest, a rencontré la NTI pour mener des consultations sur la façon dont le GT pourrait, le plus efficacement possible, respecter ses obligations en vertu du chapitre 24 de l'Accord. Les représentants de la division juridique du ministère de la Justice et du ministère des Affaires intergouvernementales et autochtones ont agi à titre de conseillers. Le groupe de travail de la NTI comprenait des représentants de toutes les AIR.

Plusieurs réunions ont eu lieu entre septembre 1995 et janvier 1996 à Rankin Inlet et Yellowknife où l'on a parlé des obligations du GT en vertu du chapitre 24. Les débats ont donné lieu à un consensus sur diverses questions, mais certaines restent en suspens. On rédige, à l'intention du Cabinet, un document recommandant des changements aux procédures de passation des marchés du GT; ce document sera étudié sous peu.

5. RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS : GOUVERNEMENT DU CANADA

Activités économiques et emploi

Les ministères fédéraux qui concluent le plus de marchés dans la région du Nunavut ont rencontré les représentants de la Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI) en septembre et en novembre 1995 pour déterminer la meilleure façon de poursuivre la mise en oeuvre des dispositions du chapitre 24. Le gouvernement fédéral a également nommé un groupe de travail interministériel chargé de répondre au document de politique de la NTI sur les obligations du gouvernement fédéral en vertu du chapitre 24. Le groupe, formé de représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor et des ministères de la Justice, des Travaux publics et des Services gouvernementaux (TPSGC), des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) et de la Défense nationale (MDN), s'est réuni en janvier et en février 1996; la réponse du gouvernement fédéral a été envoyée à la NTI à la fin de février.

Pêches et Océans Canada, Développement des ressources humaines Canada (DRHC), Environnement Canada, Justice Canada, TPSGC, Patrimoine canadien et le MAINC ont participé activement à l'élaboration des plans d'emploi des Inuits, conformément au chapitre 23 de l'Accord, qui traite de l'emploi des Inuits au sein du gouvernement. DRHC a commencé l'élaboration d'un plan d'emploi des Inuits qui fera l'objet de pourparlers avec les associations



inuites régionales (AIR) et la NTI. Patrimoine canadien a également établi un plan d'emploi des Inuits et commencé l'élaboration d'une stratégie de mise en oeuvre de ce plan, qui devrait être prête en 1996-1997, en vue de sa mise en vigueur. Le MAINC, par l'entremise du bureau régional des Territoires du Nord-Ouest, a tenu des consultations afin d'achever son plan d'emploi des Inuits pour le mois de juillet 1996.

Conformément aux dispositions du chapitre 24, qui précise que le gouvernement du Canada doit considérer les entreprises inuites dans l'octroi des marchés de l'État, TPSGC a informé les entreprises inuites tout au long de l'exercice 1995-1996 des marchés offerts dans la région du Nunavut. Pour ce faire, TPSGC a fait paraître des annonces dans les journaux de la région du Nunavut, informé directement les bureaux régionaux de la NTI et recouru au Service des invitations ouvertes à soumissionner du gouvernement fédéral. TPSGC a fourni aux entreprises du Nunavut des formulaires d'inscription comme entreprise inuite et des troupes promotionnelles sur la façon de faire des affaires avec le gouvernement fédéral. TPSGC et la NTI ont également commencé à discuter des critères d'évaluation des soumissions.

Le ministère de la Défense nationale a participé à divers programmes menant à la création d'emplois pour les Inuits, notamment le nettoyage des stations du Réseau avancé de pré-alerte (RAPA), l'élaboration d'un système de communication de données militaires pour l'Extrême-Arctique et les activités liées au Système d'alerte du Nord.

Gestion de l'environnement et des ressources fauniques

Le Service canadien de la faune (SCF) a continué à respecter les obligations du gouvernement fédéral en vertu du chapitre 5, qui contient des dispositions concernant les ressources fauniques. Un employé du SCF a siégé au Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut (CGRFN) en 1995-1996 et a présenté au conseil un résumé des activités de recherche menées par le gouvernement fédéral.

Le SCF a veillé à ce que la NTI et d'autres organisations inuites prennent part aux débats et aux négociations concernant la révision de la Convention sur les oiseaux migrateurs. Le SCF a également fait en sorte que les membres du CGRFN soient pleinement informés des autres projets du SCF, y compris la proposition concernant l'interdiction des balles de plomb pour la chasse et une loi proposée par le gouvernement fédéral sur les espèces menacées d'extinction. Le CGRFN a approuvé les demandes du SCF quant à l'établissement de réserves de faune nationales à Nirjutiqavvik (île Coburg) et Igalirtuuq (Isabella Bay) et aux limites proposées. Une réserve de faune nationale a été établie à Nirjutiqavvik le 30 août 1995.

L'Accord prévoit que le gouvernement et l'organisation inuite désignée (OID) responsable doivent cogérer les réserves de faune nationales. Des comités de gestion non officiels ont été établis pour les réserves nationales de Nirjutiqavvik et Igalirtuuq et l'on prévoit nommer officiellement les membres du comité de gestion du Nirjutiqavvik en 1996-1997. Le comité non officiel de la Réserve de faune nationale de Nirjutiqavvik a accepté qu'une entente sur

les répercussions et les avantages pour les Inuits soit élaborée pour la région, ainsi qu'un plan de cogestion. Tous les documents d'intérêt public concernant les réserves sont publiés en inuktitut et en anglais.

Pêches et Océans Canada a collaboré étroitement avec le CGRFN pour résoudre les problèmes de gestion des pêches soulevés par les organisations de chasseurs et de trappeurs (OCT). L'évaluation des stocks continue d'être une priorité et les projets de recherche sont toujours élaborés conjointement avec les OCT, par l'entremise du CGRFN. En 1995-1996, les activités d'évaluation des stocks ont continué de porter sur l'omble chevalier dans les régions de Kitikmeot et de Keewatin et sur l'omble chevalier, le flétan du Groenland (turbot), le béluga et la baleine boréale dans la région de Baffin.

Pêches et Océans a coordonné la participation du CGRFN à la Commission mixte Canada/Groenland sur le béluga et le narval, et a continué de conseiller le CGRFN sur diverses questions internationales comme les activités de la Commission baleinière internationale. Un atelier spécial MPO/CGRFN a eu lieu en octobre 1995 à Ottawa; l'atelier portait sur la gestion des pêches à l'extérieur de la région du Nunavut. Les participants ont parlé des aspects pertinents aux échelles nationale et internationale de la gestion des pêches dans l'Atlantique.

Avec l'aide du CGRFN, le ministère des Pêches et Océans a élaboré des plans préliminaires de gestion des pêches visant la récolte d'une baleine boréale dans la région du Nunavut en 1996 et la poursuite d'un projet pilote de pêche sportive du morse dans la partie nord du bassin de Foxe.

La procédure intérimaire de délivrance de permis pour les projets de recherche expérimentale et scientifique élaborée par Pêches et Océans Canada en 1994-1995 continue d'être appliquée avec l'approbation et l'apport du CGRFN, qui accorde une attention particulière aux changements dans l'allocation des stocks.

L'Accord reconnaît la nécessité d'exercer une surveillance environnementale générale dans la région du Nunavut pour recueillir et analyser des renseignements sur l'état et la santé à long terme autant des écosystèmes que des milieux socio-économiques. Le MAINC est responsable de l'élaboration d'un plan général de surveillance environnementale dans la région du Nunavut; le ministère est également chargé de diriger et coordonner les activités de surveillance et la collecte de données. Un document de travail préliminaire sur la surveillance environnementale a été rédigé par le MAINC en 1995-1996. Le MAINC, par l'entremise de son bureau régional des Territoires du Nord-Ouest, a également participé à l'élaboration d'une base de données environnementales sur la région du Nunavut.

Patrimoine

L'Accord prévoit la création des parcs nationaux Auyiuttuq, île d'Ellesmere et Nord-de-l'île-de-Baffin, en totalité ou en partie, dans la région du Nunavut. On se propose aussi d'aménager des parcs nationaux à Wager Bay et dans la partie nord de l'île Bathurst.



En 1995-1996, des progrès ont été réalisés en vue de la création de ces parcs. Patrimoine canadien a mené les activités suivantes :

- des négociations visant l'élaboration d'ERAI des parcs nationaux de l'île d'Ellesmere, Auyuittuq et Nord-de-l'île-de-Baffin;
- des consultations avec les cinq collectivités touchées par la proposition du parc national de Wager Bay;
- consultations avec la collectivité de Kugluktuk et avec l'équipe de planification de Kitikmeot ouest concernant la proposition du parc national au lac Bluenose;
- poursuite des travaux relatifs à une étude de faisabilité sur la proposition d'un parc national dans la partie nord de l'île Bathurst.

Gestion des terres et des eaux

L'Accord précise que la Division des levés officiels de Ressources naturelles Canada est responsable de l'établissement de plans cartographiques descriptifs pour toutes les terres inuites situées à l'extérieur des limites des municipalités, et pour les terres inuites qui appartiennent conjointement aux Inuits du nord du Québec. Cette tâche, qui comprenait la création de 280 plans cartographiques est terminée, et les plans ont été remis au bureau territorial d'enregistrement des titres fonciers en mars 1996 par les représentants du Canada, de la NTI et de la Société Makivik (qui représente les Inuits du nord du Québec).

La Division des levés officiels est également responsable de l'arpentage des terres inuites et des terres qui sont la propriété conjointe des Inuits du nord du Québec. Cette tâche comprend l'arpentage et la délimitation d'environ 1 155 parcelles de terres inuites et de 12 parcelles de terres de propriété commune, ainsi que de toutes les terres de la Couronne non incluses dans ces parcelles. À la fin de 1995-1996, environ 250 parcelles de terres inuites avaient été arpentées.

Le bureau régional des Territoires du Nord-Ouest du MAINC participe à la coordination de l'administration des terres dans la région du Nunavut. En 1995-1996, les représentants du MAINC, de la NTI et des OID ont discuté des méthodes à suivre pour l'administration des terres, et des possibilités de coordonner les activités d'administration dans la région du Nunavut.

L'Accord prévoit que sur demande émanant d'occupants potentiels de camps d'avant-postes ou d'une OID agissant au nom de ceux-ci, les propriétaires gouvernementaux de terres situées dans la région du Nunavut doivent mettre à la disposition des demandeurs les terres dont ceux-ci ont besoin pour établir des camps d'avant-postes. En 1995-1996, le MAINC a mis la dernière main aux procédures nécessaires pour rendre ces terres disponibles et accordé un bail pour l'établissement d'un camp d'avant-poste.

Conformément à l'Accord, le MAINC doit administrer les intérêts des tierces parties sur les terres inuites relativement aux ressources minérales et aux droits existants avant le transfert des terres. Dans le cadre de la mise en oeuvre du chapitre 21.7.2, le MAINC a versé à la NTI des montants totalisant 276 000 dollars pour des baux d'exploitation minière

pour la période allant de juillet 1993 à septembre 1995. Un processus a été établi dans le cadre duquel des calculs seront faits continuellement et des paiements seront versés tous les trimestres.

Ministère de la défense nationale

Tout au long de l'exercice 1995-1996, le MDN a continué d'informer la NTI, les OID et les collectivités inuites au sujet des cours de formation et des exercices militaires menés dans la région du Nunavut. Environ 60 exercices militaires et cours de formation ont eu lieu en 1995-1996, notamment les exercices des Canadian Rangers, la patrouille des sites inhabités du Réseau d'alerte du Nord, les exercices d'entraînement sur le terrain des cadets, les exercices de préservation de la souveraineté et les exercices de communications et de vols aériens.

Le Service de cartographie du MDN a terminé la première année d'un projet devant durer trois ans et visant à nettoyer les caches de carburant installées dans toute la région de l'Arctique depuis 1959 à l'appui des activités de cartographie militaire. Le projet, appelé opération conservation, est mené conjointement avec la Nunasi Corporation. En 1995, on a éliminé des caches de carburant à l'île de Baffin, à l'île de Southampton et dans la presqu'île Melville.

Les négociations concernant la participation des Inuits aux activités de nettoyage des stations du Réseau avancé de pré-alerte (RAPA), et portant plus particulièrement sur l'élaboration de plans pour restaurer les sites de la région du Nunavut, se sont poursuivies. Le contrat de nettoyage des sites du RAPA à Cape Hooper a été octroyé à une entreprise inuite qui devait effectuer les travaux au cours de l'été de 1996.

Le MDN a poursuivi les pourparlers avec les entreprises inuites sur la participation conjointe à l'augmentation de la puissance du système à hyperfréquence dans le cadre du projet de Système de transmission des données dans l'Extrême-Arctique. Ce projet comprend la formation et l'embauche de techniciens inuits qui aideront à l'installation de l'équipement de télécommunication par satellite et hyperfréquence.

Les services aériens du projet de Réseau d'alerte du Nord ont été fournis par la Nunasi Corporation et par First Air, et des dispositions ont été prises pour l'achat de fournitures, tel l'équipement électrique et de plomberie, auprès d'entreprises inuites, grâce à une coentreprise formée d'un organisme de négociation des contrats du gouvernement fédéral et de la société Pan Arctic Inuit Logistics Corporation. On a également élaboré des plans pour l'installation, par des entreprises du Nord, d'antennes dans le cadre du Projet de modernisation du système de défense aérienne de l'Amérique du Nord à Iqaluit et Rankin Inlet.



Mesures législatives

Les responsables du Programme des Affaires du Nord ont rédigé le texte législatif sur les eaux du Nunavut en consultation avec la NTI, la Société Makivik (représentant les Inuits du nord du Québec), le gouvernement territorial (GT) et l'industrie. L'avant-projet de loi devait être prêt en juin 1996. La rédaction des textes législatifs créant la Commission d'établissement du Nunavut et la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions s'est également poursuivie.

Coordination des activités de mise en oeuvre par le gouvernement fédéral

La Direction générale de la mise en oeuvre des ententes relatives aux revendications du MAINC est responsable de la coordination des activités du gouvernement fédéral visant à faire en sorte que le Canada s'acquitte de ses obligations aux termes de l'Accord. Elle est aussi responsable des ententes de financement conclues avec le gouvernement territorial, la NTI et tous les organismes de mise en oeuvre créés conformément à l'Accord.

En 1995-1996, la direction générale a participé activement aux réunions du Comité de mise en oeuvre, notamment en lui fournissant des services de secrétariat; a dirigé l'organisation de la réunion inaugurale du Tribunal des droits de surface; a fait approuver par voie de décret en conseil le remplacement d'un membre (représentant le gouvernement fédéral) du Conseil de gestion des ressources fauniques; a participé à l'organisation d'un atelier où étaient représentés le Canada, la NTI et le GT et qui a permis de regrouper les intervenants les plus actifs relativement à la mise en oeuvre de l'Accord; a participé au groupe de travail sur le chapitre 24; a dirigé le groupe interministériel sur les plans d'emploi des Inuits; a organisé une réunion pour toutes les parties au cours de laquelle on a procédé à un examen de chaque disposition du Contrat de mise en oeuvre; et, enfin, a coordonné la rédaction du rapport annuel de 1994-1995.

La Direction générale a également participé aux activités d'un groupe de travail tripartite chargé de cerner les problèmes qui pourraient survenir si les mesures législatives n'étaient pas en place à l'égard des commissions des ressources d'ici le 9 juillet 1996, et les solutions à ces problèmes.

La ventilation des fonds versés au cours de la période visée par le présent rapport est la suivante :

Fiducie du Nunavut

- Paiements de transfert en capital (sans le remboursement de la dette) 67 860 673 \$
- redevances sur l'exploitation des ressources 1 089 078 \$

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

- exécution des responsabilités en vertu du Contrat de mise en oeuvre 1 453 235 \$
- activités d'administration des terres 50 000 \$
- formation des administrateurs fonciers 465 000 \$

Tribunal des droits de surface

- financement de la réunion inaugurale 10 374 \$

Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut

- exécution des responsabilités en vertu du Contrat de mise en oeuvre 5 390 830 \$
- étude sur la récolte des ressources fauniques dans le Nunavut 653 398 \$

Équipe de transition de l'Office des eaux du Nunavut

- exécution des responsabilités en vertu du Contrat de mise en oeuvre 1 221 964 \$

Équipe de transition de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

- exécution des responsabilités en vertu du Contrat de mise en oeuvre 1 265 358 \$

Équipe de transition de la Commission d'établissement du Nunavut

- exécution des responsabilités en vertu du Contrat de mise en oeuvre 1 804 000 \$

Commission d'arbitrage

- exécution des responsabilités en vertu du Contrat de mise en oeuvre 120 430 \$



6. ORGANISMES DE MISE EN OEUVRE

Aux termes de l'Accord, des organismes de mise en oeuvre doivent être créés pour gérer les ressources fauniques, procéder aux évaluations des répercussions environnementales, examiner les propositions de projet, planifier l'aménagement du territoire, réglementer l'utilisation des eaux, gérer la Fiducie de formation pour la mise en oeuvre, élaborer le Plan de formation pour la mise en oeuvre et régler les différends liés à l'interprétation de l'Accord ou aux droits de surface. L'Accord précise la composition, les fonctions et les délais de création de ces organismes.

À ce jour, le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut (CGRFN), le Comité du Nunavut chargé de la formation pour la mise en oeuvre (CNFMO), la Commission d'arbitrage et le Tribunal des droits de surface ont été mis sur pied conformément à l'Accord pour assumer certaines de ces responsabilités. L'Accord prévoyait que devaient être créés en tant qu'institutions du gouvernement populaire, au plus tard le 9 juillet 1996, la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER), la Commission d'établissement du Nunavut (CEN) et l'Office des eaux du Nunavut (OEN) qui assumeront le reste des responsabilités en matière de gestion des ressources. Afin d'assurer une transition harmonieuse des responsabilités en matière de gestion des ressources dans la région du Nunavut, des équipes de transition ont été constituées en octobre 1994 pour permettre aux membres des équipes de gestion de se familiariser avec l'Accord et les responsabilités liées à leurs postes, et d'établir des procédures administratives pour que les conseils soient le plus opérationnel possible dès leur création. En 1995-1996, les équipes de transition ont continué d'élaborer des régimes d'administration et de fonctionnement pour ces organismes.

Le chapitre 33.4 de l'Accord prévoit que la Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI) doit constituer la Fiducie du patrimoine inuit (FPI) chargée d'appuyer, d'encourager et de faciliter les activités de conservation, d'entretien, de restauration et d'exposition visant des lieux et objets archéologiques dans la région du Nunavut. Le chapitre 33.2 prévoit que la NTI doit constituer le Conseil du développement social du Nunavut (CDSN) chargé de promouvoir la participation des Inuits à l'élaboration des politiques sociales et culturelles et à la conception des programmes et des services sociaux et culturels, y compris leurs méthodes de prestation, dans la région du Nunavut. Il prévoit enfin que la NTI peut confier à une organisation le mandat d'exécuter les fonctions ou d'exercer les pouvoirs d'une Organisation inuite désignée (OID) en vertu de l'Accord. La FPI, le CDSN et un certain nombre d'autres OID ont été établis et leurs activités en 1995-1996 sont décrites dans la section relative à la NTI.

On trouve ci-après une description plus détaillée des activités qu'ont menées au cours de 1995-1996 la Commission d'arbitrage, le CGRFN, le CNFMO et les équipes de transition de la CEN, de la CNER et de l'OEN. L'annexe 3 donne la composition de chacun de ces organismes de mise en oeuvre.

6.1 Commission d'arbitrage

La Commission d'arbitrage a tenu sa deuxième réunion en mai 1995 à Whale Cove et sa troisième réunion, à Iqaluit à la fin du mois de mars 1996. À la réunion de mai 1995, les membres de la commission ont travaillé avec un facilitateur afin d'établir les règles, procédures et lignes directrices de la commission; ils ont également simulé la tenue d'une audience afin de se préparer à résoudre des différends entre les parties.



6.2 Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut

Le CGRFN constitue le principal organisme de gestion des ressources fauniques dans la région du Nunavut. Afin de s'acquitter efficacement de ses responsabilités, le conseil a créé et doté cinq autres postes en 1995-1996 : le directeur des finances et de l'administration, le directeur de la gestion des ressources fauniques et trois postes d'agent de liaison pour les régions de Baffin, Keewatin et Kitikmeot. On a également poursuivi les travaux relatifs à la création et à l'enregistrement d'un fonds de recherche sur les ressources fauniques pour les recherches du conseil et à l'établissement de contingents de base pour le béluga, le narval et le morse.

Une des principales tâches du CGRFN a été d'obtenir l'autorisation du ministère des Pêches et des Océans en février 1996, de récolter au total une baleine boréale pour la région du Nunavut en 1996.



Quatre réunions du conseil ont eu lieu en 1995-1996 et se sont tenues à tour de rôle dans les trois régions du Nunavut. Outre les réunions courantes, les membres du conseil ont aussi participé à d'autres réunions, conférences et ateliers.



Recherches financées par le CGRFN

Le CGRFN joue un rôle important en ce qui a trait à la recherche sur les ressources fauniques dans la région du Nunavut. La recherche dans ce domaine est essentielle pour veiller à ce que la récolte (chasse, piégeage, pêche et autres activités connexes) puisse être durable afin de permettre aux résidents du Nunavut de poursuivre ces activités qui sont au coeur de la culture inuite. Le CGRFN s'engage à ce que les Inuits du Nunavut puissent profiter de ces recherches en tenant compte de leurs connaissances, de leur culture et de leurs priorités.

La CGRFN veille également à ce que les collectivités inuites et les régions du Nunavut participent à la recherche sur les ressources fauniques. Ainsi, le CGRFN a demandé aux organismes de chasseurs et de trappeurs (OCT) et aux trois organisations régionales des ressources fauniques (ORRF) de lui faire part de leurs priorités en matière de recherche. Le conseil veillera également à ce que les priorités de la collectivité soient prises en compte, au moment d'autoriser les activités de recherche et ce, afin de décourager les recherches qui ne seraient pas souhaitées ou appropriées. Le conseil encourage également le gouvernement à former et à employer des Inuits dans la recherche sur les ressources fauniques.

Fonds de recherche sur les ressources fauniques

Par l'entremise du fonds de recherche sur les ressources fauniques, près de 500 000 dollars sont mis à la disposition du gouvernement annuellement pour mener des projets de recherche que le CGRFN considère prioritaires. Des fonds sont également versés aux OCT et aux ORRF pour les projets réalisés conjointement avec le gouvernement.

Le CGRFN étudie les propositions de financement de projets de recherche deux fois par année, soit en août et en février. Les critères d'attribution de ces fonds sont les suivants :

- la priorité du projet de recherche à mener;
- la qualité du projet proposé;
- les avantages possibles pour les résidents du Nunavut, plus particulièrement en ce qui concerne la formation et l'emploi découlant du projet;
- le niveau de consultation avec la collectivité et les organismes régionaux concernés par la recherche;
- les dispositions concernant la présentation de rapports sur les résultats des recherches aux collectivités inuites.

Les projets suivants ont été financés en 1995-1996 :

Description	Organisme
Quantité et structure par âge des baleines boréales du Nord de la baie d'Hudson et du bassin Foxe	Pêches et Océans Canada
Délimitation des stocks de bélugas et étude génétique de l'ADN	Pêches et Océans Canada
Collecte de renseignements sur la pêche de l'omble chevalier dans la collectivité de Baffin	Pêches et Océans Canada
Programme de surveillance de la pêche côtière à Keewatin	Pêches et Océans Canada
Délimitation des stocks d'ombles chevaliers à l'aide des techniques génétiques de l'ADN	Pêches et Océans Canada
Détermination des stocks d'ombles chevaliers dans la région de Taloyoak et estimation de la taille des stocks d'ombles chevaliers de la rivière Coppermine	Pêches et Océans Canada
Étude des déplacements et des habitudes de plongée des bélugas de la baie de Baffin, dans l'ouest et le nord de la baie de Baffin	Pêches et Océans Canada
Modèles de récolte du caribou à l'île Victoria	Ministère territorial des Ressources renouvelables
Écologie des populations de grizzlis dans la région géologique du Lac des Esclaves : Étape 1 - organisation spatiale	Ministère territorial des Ressources renouvelables
Distribution écologique et productivité des carcajous dans la toundra	Ministère territorial des Ressources renouvelables
Relevé des ours polaires du sud de la baie d'Hudson	Service canadien de la faune (Environnement Canada)



En plus des projets financés par la fiducie, le CGRFN a appuyé de nombreux projets de recherche supplémentaires qu'il considérait prioritaires. En 1995-1996, le conseil a établi une politique et une procédure de demande pour les projets financés par d'autres sources que le fonds de recherche.

Les projets suivants ont été financés en 1995-1996 à l'aide de ces fonds de recherche :

Description	Organisme
Relevé des ours polaires de la baie de Baffin	Ministère territorial des Ressources renouvelables
Connaissances écologiques traditionnelles et systèmes de gestion	Sanikiluaq
Identification photo de narvals	OCT d'Ikajutit, baie de l'Arctique

Étude Angujanik (sur la récolte) des ressources fauniques du Nunavut

La préparation de l'étude Angujanik (sur la récolte) des ressources fauniques du Nunavut est une des priorités de la CGRFN. En 1995-1996, les activités suivantes se sont déroulées en préparation de l'étude :

- on a terminé l'étape de la conception en avril 1995;
- les ORRF ont été désignées comme OID aux fins de cette étude et le CGRFN a fait appel à leurs services afin de procéder à la collecte des données;
- on a engagé trois agents de liaison régionaux afin de coordonner les activités régionales;
- on a produit un guide de formation pour les travailleurs sur le terrain;
- on a obtenu des plans cartographiques à utiliser pour la collecte de données;
- on a créé un prototype de calendrier de collecte des données et de fiches techniques.

Le calendrier et la fiche technique seront mis à l'essai dans trois collectivités, dans le cadre d'un projet pilote d'une durée de deux mois au début de l'exercice 1996-1997, avec l'appui de trois travailleurs sur le terrain. La collecte de données doit commencer dans toutes les collectivités en 1996-1997 avec l'aide de 27 travailleurs sur le terrain et de trois commis à l'entrée des données.

Étude des connaissances traditionnelles sur la baleine boréale

Le CGRFN est tenu, en vertu du chapitre 5.5.2, de mener une étude sur les connaissances des Inuits en vue de consigner les cas d'observation de baleines boréales dans la région du Nunavut, l'emplacement de ces observations et les concentrations d'animaux observés.

À la fin d'avril 1995, on avait mené 182 entrevues qui documentent les connaissances des Inuits sur les baleines boréales dans onze collectivités du Nunavut. Un rapport préliminaire, rédigé à l'aide des transcriptions de 44 entrevues traduites et de plans cartographiques connexes illustrant les modèles de migration et de distribution des baleines boréales, a été présenté au CGRFN en novembre 1995.

En se fondant sur l'étude préliminaire des connaissances traditionnelles et d'autres données scientifiques de Pêches et Océans Canada, le CGRFN a décidé en décembre 1995 qu'une seule baleine boréale pouvait être récoltée dans la région du Nunavut en 1996. Cette décision a été acceptée par le gouvernement fédéral en février 1996.

De février à avril 1996, 68 entrevues portant sur les connaissances traditionnelles sur les baleines boréales ont été menées par un intervieweur qualifié dans sept autres collectivités. Les entrevues sont maintenant terminées dans les 18 collectivités longeant les côtes où l'on peut observer, en saison, les baleines boréales. On a organisé des ateliers de suivi avec de petits groupes d'experts sur la baleine boréale en février et mars 1996 dans sept des onze collectivités participant à la première série d'entrevues.

Les entrevues enregistrées et les débats tenus au cours des ateliers seront traduits et transcrits en 1996-1997 en vue de la rédaction d'un second rapport intérimaire documentant les connaissances des Inuits sur les baleines boréales et la chasse à la baleine; le rapport devrait être prêt d'ici décembre 1996.

Le CGRFN a fait la promotion des activités liées à l'étude des connaissances traditionnelles sur la baleine boréale en publiant des mises à jour dans l'hebdomadaire *Nunatsiaq News* et dans le périodique *Report on Nunavut*, et en organisant des entrevues à la radio et à la télévision avec les employés du CGRFN et les membres du comité d'étude sur les connaissances sur la baleine boréale.

6.3 Comité du Nunavut chargé de la formation pour la mise en oeuvre

Le Comité du Nunavut chargé de la formation pour la mise en oeuvre (CNFMO) a terminé un plan préliminaire de formation pour la mise en oeuvre qui sera publié en 1996-1997. Le comité a commencé à organiser des ateliers régionaux pour renseigner tous les OID et les organismes de mise en oeuvre sur le plan.

Les membres du comité, en groupe de travail, ont élaboré une stratégie de formation dans le Nunavut visant à garantir l'harmonisation entre les programmes de formation gouvernementaux existants et les besoins en matière de formation pour la mise en oeuvre. Le groupe de travail était formé de représentants de la NTI, du ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi du gouvernement territorial et du secrétariat du Nunavut du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), qui participent à l'établissement du gouvernement du Nunavut dans l'Arctique de l'Est.

Le CNFMO a lancé un projet de planification et d'évaluation des besoins en formation organisationnelle avec la NTI et l'Association des Inuits de Kivalliq. Ce projet permettra aux OID et aux organismes de mise en oeuvre de mieux évaluer, planifier et contrôler la formation et le perfectionnement de leurs employés.

La CNFMO a supervisé l'élaboration et la prestation du Programme de certificat en gestion des ressources inuites de l'Arctic College du Nunavut et ont entamé des pourparlers préliminaires avec le ministère des Affaires municipales et communautaires concernant la prestation conjointe de la formation sur la gestion des terres.

Le comité a examiné les plans d'emploi des Inuits des gouvernements fédéral et territorial afin d'offrir une orientation stratégique et de veiller à ce que ces plans reflètent la lettre, l'esprit et l'intention de l'Accord.

Conformément aux résultats de l'étude sur la formation pour la mise en oeuvre, qui identifie la formation en gestion comme une priorité pour les Inuits du Nunavut, le CNFMO a conclu un partenariat pour la conception et l'exécution d'un programme de formation en gestion. Le programme de formation en gestion de Sivuliqtit a également été parrainé par la NTI, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi, l'Arctic College du Nunavut, le Centre canadien de gestion, la Commission de mise en oeuvre du Nunavut et le secrétariat du Nunavut du MAINC. Le CNFMO a aidé les candidats de la haute direction de la NTI et des associations inuites régionales à participer au programme de Sivuliqtit en versant une aide financière pour les frais de cours et l'apprentissage à distance et, dans certains cas, pour compenser la perte de salaire.

Le CNFMO a aidé les Inuits Tapirisat du Canada à négocier une entente cadre nationale avec Développement des ressources humaines Canada pour le programme fédéral « Les chemins de la réussite », en vertu duquel des Autochtones administrent des programmes et services de formation pour d'autres Autochtones. Dans le cadre de cette entente, les Inuits Tapirisat du Canada distribueront des fonds de formation provenant du fédéral aux collectivités et aux régions du Nunavut afin de répondre aux besoins des Inuits de la région du Nunavut en matière de formation, de développement économique et de mise en oeuvre.

6.4 Équipe de transition de la Commission d'établissement du Nunavut

L'équipe de transition de la CEN travaille à l'établissement de la Commission d'établissement du Nunavut. En 1995-1996, l'équipe de transition s'est réunie tous les mois, sauf en juillet et en décembre. Les membres de l'équipe ont également travaillé étroitement avec le groupe d'étude du Comité des présidents responsables des terres et des ressources, composé des présidents intérimaires des équipes de transition de la CEN, de la CNER et de l'OEN. L'équipe de transition de la CEN a continué d'offrir des services de secrétariat au groupe d'étude et au Comité directeur du centre de documentation du Nunavut.

En 1995-1996, l'équipe de transition de la CEN a :

- poursuivi le projet de cartographie de Kitikmeot ouest, y compris l'élaboration de cartes numériques des ressources;
- poursuivi la recherche, l'analyse et l'examen de solutions quant aux divers problèmes d'exploitation des terres, notamment la terminologie archéologique, le transport maritime et terrestre et les critères relatifs aux étapes de nettoyage des sites. Les rapports de recherche liés à ces problèmes et à d'autres questions seront présentés aux collectivités au début de l'exercice 1996-1997;
- représenté le caucus du Nunavut au sein du groupe de travail sur l'étude des régions du Lac des Esclaves et de Kitikmeot ouest. Des progrès ont été réalisés relativement à cette étude dans le cadre de laquelle l'équipe de transition a souligné la nécessité d'accorder une importance appropriée aux connaissances traditionnelles;
- tenu des réunions communautaires à Cambridge Bay, Kugluktuk et Omingmaktok. On y a notamment discuté des répercussions de l'exploitation minière sur le caribou. Un bureau temporaire a été ouvert à Kugluktuk;
- discuté des propositions concernant la création des parcs nationaux Wager Bay et Lac Bluenose;
- décidé de conclure un contrat avec l'Université de Calgary pour poursuivre l'élaboration de la base de données;
- accepté une proposition de Géomatique Canada afin de permettre à l'équipe de transition d'avoir accès à des données numériques tirées de la base de données topographiques nationale pour la région du Nunavut;
- discuté de la proposition du ministère des Transports concernant la construction d'un terminal



de réapprovisionnement maritime à Rankin Inlet. Les autres équipes de transition étudieront également cette proposition;

- traité de diverses questions administratives et de dotation et procédé à des nominations, notamment aux postes de vérificateurs. Des progrès ont également été accomplis dans l'élaboration de guides de procédures opérationnelles et administratives.

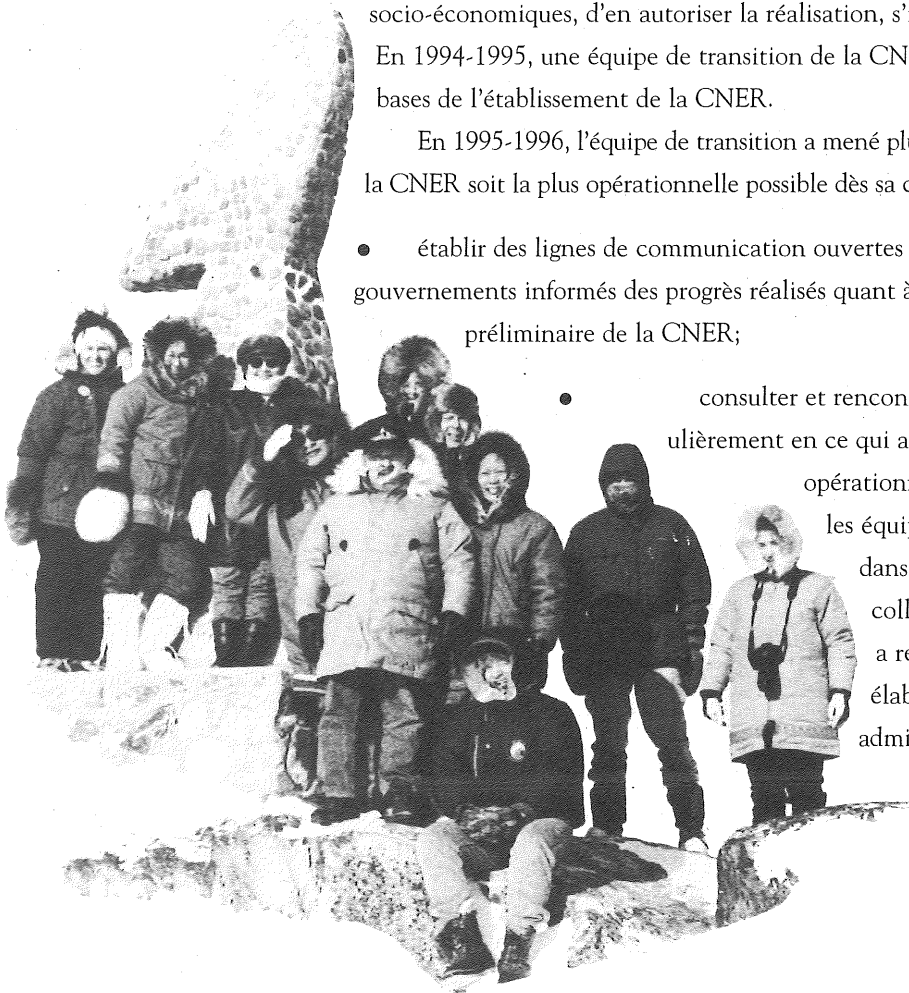
Le comité directeur du centre de documentation du Nunavut a également rencontré les équipes de transition de la CEN, de la CNER et de l'OEN. Le comité directeur a conclu que les problèmes de télécommunications constituent le principal obstacle à la création du centre de documentation; les représentants du gouvernement fédéral, du GT et de l'équipe de transition de la CEN ont donc décidé de rencontrer les responsables de NorthwesTel pour discuter de ces problèmes.

6.5 Équipe de transition de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

L'Accord stipule que doit être constituée la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER) qui aura pour fonctions de procéder à l'examen préalable des projets, d'en mesurer et d'en déterminer les répercussions ainsi que les incidences écosystémiques et socio-économiques, d'en autoriser la réalisation, s'il y a lieu, et d'en surveiller l'exécution. En 1994-1995, une équipe de transition de la CNER a été mise sur pied afin de jeter les bases de l'établissement de la CNER.

En 1995-1996, l'équipe de transition a mené plusieurs activités visant à faire en sorte que la CNER soit la plus opérationnelle possible dès sa création. Ces activités sont les suivantes :

- établir des lignes de communication ouvertes avec le MAINC et le GT et tenir les gouvernements informés des progrès réalisés quant à l'élaboration du mandat préliminaire de la CNER;
- consulter et rencontrer les membres de la NTI, plus particulièrement en ce qui a trait à l'amélioration des procédures opérationnelles, en travaillant étroitement avec les équipes de transition de la CEN et de l'OEN dans des domaines d'intérêt commun et, en collaboration avec ces équipes de transition, a retenu les services d'un consultant pour élaborer l'ébauche des guides de procédures administratives;



- élaborer des plans d'embauche et établir un bureau. Cinq postes ont été comblés depuis décembre 1995, permettant ainsi à l'équipe de transition d'organiser des séances d'orientation, de formation et de sensibilisation interculturelle pour les futurs employés de la CNER;
- organiser l'examen et l'approbation des budgets de la CNER par le ministre des AINC;
- poursuivre les activités d'établissement de la bibliothèque de la CNER;
- élaborer l'ébauche des règlements administratifs et des règles que la CNER devra étudier, une fois établie; et
- organiser des rencontres avec les divers ministères fédéraux et territoriaux au sujet du mandat de la CNER et des activités proposées qui pourraient avoir des répercussions environnementales dans la région du Nunavut.

6.6 Équipe de transition de l'Office des eaux du Nunavut

L'OEN sera constitué en tant qu'institution du gouvernement populaire et aura des responsabilités et des pouvoirs à l'égard de la réglementation, de l'utilisation et de la gestion des eaux de la région du Nunavut.

Une équipe de transition chargée d'établir les fondements de l'OEN avant sa création officielle a été constituée en 1994-1995 et a pris part, en 1995-1996, à diverses activités, notamment à la formation du personnel dans les domaines suivants :

- l'évaluation environnementale;
- l'exploitation et la gestion des eaux;
- l'épuration des eaux usées des lagunes et des marais;
- les solutions de rechange à l'épuration mécanique des eaux usées;
- la gestion et l'élimination des déchets dangereux dans les municipalités;
- les paramètres relatifs à la qualité de l'eau;
- l'exploitation minière;
- l'informatique; et
- la gestion, y compris la gestion générale d'un bureau.



Des ateliers communautaires ont également été organisés dans les trois régions du Nunavut. On a fourni aux participants de chaque collectivité des renseignements sur le mandat de l'OEN, de façon à ce qu'ils puissent contribuer aux activités de l'OEN ayant trait aux processus de délivrance de permis, aux audiences publiques, aux procédures de communication et au recours aux connaissances traditionnelles dans la prise de décisions.

6.7 Tribunal des droits de surface

Le Tribunal des droits de surface sera chargé de régler les conflits ayant trait aux droits sur les ressources souterraines, et aux indemnisations qui s'y rattachent, aux dommages causés à la faune par des tierces parties et à toute question qui lui sera soumise dans le cadre d'une entente portant règlement.

Le 29 mars 1996, Patricia Angnakak, Eva Adams-Klaassen, Emile Immaritok, Peter Katorka et Tom Sammurtok ont été nommés par le gouvernement fédéral, le GT et la NTI pour siéger au Tribunal des droits de surface. Le tribunal a choisi Patricia Angnakak comme présidente intérimaire.



ANNEXE 1: GLOSSAIRE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

AIRB	Association des Inuits de la région de Baffin
SCF	Service canadien de la faune
MAINC	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
RAPA	Réseau avancé de pré-alerte
OID	Organisation inuite désignée
MDN	Ministère de la Défense nationale
OCT	Organisation de chasseurs et de trappeurs
FPI	Fiducie du patrimoine inuit
ERAI	Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits
RPAN	Régime de prestations aux aînés du Nunavut
PACN	Programme d'aide aux chasseurs du Nunavut
CNER	Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions
CNFMO	Comité du Nunavut chargé de la formation pour la mise en oeuvre
CEN	Commission d'établissement du Nunavut
CDSN	Conseil de développement social du Nunavut
NTI	Nunavut Tunngavik Incorporated
OEN	Office des eaux du Nunavut
CGRFN	Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut
TPSGC	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
AIR	Association inuite régionale
OIR	Organisation inuite régionale
ORRF	Organisation régionale des ressources fauniques
GT	Gouvernement territorial



ANNEXE 2 : CARACTÉRISTIQUES DE L'ACCORD SUR LES REVENDEICATIONS TERRITORIALES DU NUNAVUT

L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, aussi appelé Accord définitive du Nunavut :

- a été signé le 25 mai 1993, à Iqaluit, par les représentants de la Fédération Tunngavik du Nunavut et des gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest;
- a reçu la sanction royale au Parlement le 10 juin 1993 et est entré en vigueur le 9 juillet de la même année;
- touche le plus grand nombre de requérants et vise la plus vaste région géographique de toute l'histoire des revendications territoriales globales au Canada.

Aujourd'hui, environ 19 500 Inuits vivent dans les parties orientale et centrale des Territoires du Nord-Ouest, appelée région du Nunavut. Cette région couvre approximativement 1,9 million de kilomètres carrés (un cinquième de la masse continentale totale du Canada), de même que des zones extracôtières adjacentes. Les Inuits constituent environ 85 pourcent de la population de la région du Nunavut.

L'Accord prévoit que les Inuits du Nunavut renoncent, en faveur de Sa Majesté du chef du Canada, à l'ensemble de leurs revendications, droits, titres et intérêts ancestraux, s'il en est, dans des terres et des eaux situées à quelque endroit au Canada, en contrepartie :

- des titres de propriété sur environ 350 000 kilomètres carrés (136 000 milles carrés) de terres, dont 35 257 kilomètres carrés (14 000 milles carrés) sont visés par des droits d'exploitation des minéraux;
- de la représentation égale des Inuits et des représentants du gouvernement aux conseils mixtes de gestion des ressources fauniques, d'aménagement du territoire, d'évaluation environnementale et de réglementation de l'utilisation des eaux;
- du droit de récolter les ressources fauniques terrestres et aquatiques dans toute la région du Nunavut;
- d'une indemnisation financière de 580 millions de dollars, en dollars de 1989, avec les intérêts, dont le versement sera échelonné sur une période de 14 ans (pour un total de 1,173 milliard de dollars moins le remboursement des prêts consentis au titre des négociations, soit 39,8 millions de dollars);

- de la Fiducie de formation pour la mise en oeuvre de 13 millions de dollars;
- d'un fonds de mise en oeuvre de 4 millions de dollars;
- d'un fonds de 500 000 dollars pour l'étude des connaissances des Inuits sur les baleines boréales;
- d'une part des redevances gouvernementales provenant de la mise en valeur du pétrole, du gaz et des minéraux des terres de la Couronne;
- d'un droit de premier refus quant à la mise en valeur des ressources renouvelables à des fins sportives et commerciales dans la région du Nunavut;
- de l'engagement du gouvernement à recommander l'adoption d'une loi sur la création du territoire du Nunavut et de son gouvernement.

ANNEXE 3 : COMPOSITION DES ORGANISMES DE MISE EN OEUVRE

(au 31 Mars 1996).

Commission d'arbitrage

Andrew Tagak, président

Anne Crawford

Violet Mae Ford

David T. McCann

Robert Stanbury

Elizabeth Copland, vice-présidente

Keith Crowe

Letha J. MacLachlan

Edward Picco

Comité du Nunavut chargé de la formation pour la mise en oeuvre

Wilfred Wilcox, président

Peter Kritiqlilik

Conrad Pilon

Peter Tapatai

Fred Nowicki

Joy Suluk

Mary Wilman

Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut

Ben Kovic, président

David Aglukark

Gordon D. Koshinsky

Meeka Mike

Joannie Ikkidluak

David Igutsaq

Kevin J. McCormick

Marius Tungilik

Représentants nommés par la société Makivik

Henry Alayco

Jackie Koneak

Équipe de transition de la Commission d'établissement du Nunavut

Bobby Lyall, président

Bob Aknavigak

David Mablick

Akalayok Qavavau

Loseeosee Aipellee

Edna Elias

Louis Pilakapsi

Peter Suwaksiork

Équipe de transition de la Commission du Nunavut chargé de l'examen des répercussions

Larry Aknavigak, président

Ruby Arngna'naaq

Elizabeth Copland

Kane Tologanak

Micah Arreak

Duncan Cunningham

Équipe de transition de l'office des eaux du Nunavut

Thomas Kudloo, président

Kono Tattuninee

Joseph Aglukkaq

Rose Okpik

George Porter

Frank Ipakohak

Peter Kattuk

Al Woodhouse

Tribunal des droits de surface

Patricia Angnakak, présidente intérimaire

Emile Immaritok

Tom Sammurtok

Eva Adams-Klaassen

Peter Katorka

